



**F**  
**LE MAGAZINE  
DE LA FNARS**

**N°11 - ÉTÉ 2015**

DOSSIER

# PARENTS D'ABORD !

« J'AI EU TRÈS PEUR DE PERDRE TOUS MES DROITS,  
D'ÊTRE JUGÉE DANS MA FAÇON D'ÉDUIQUER MES ENFANTS  
ET QU'ON ME LES RETIRE. »



# Sommaire

- 2 **ÉDITORIAL** de Louis Gallois, Président de la FNARS
- 3 **ACTUALITÉS**
  - Construisons ensemble un projet fédérateur !
  - Reconnecter les exclus du numérique
  - Une journée asile à Marseille
  - Passer d'un monde à l'autre avec les stages croisés
  - Des créations éthiques et solidaires à tous les étages

## 07 | DOSSIER PARENTS D'ABORD !

- 08 **ENTRETIEN AVEC CHARLINE**
- 09 **LE LIEN FAMILIAL, UN FIL PRÉCIEUX AVEC LA SOCIÉTÉ**
  - **Focus:** Un lieu dédié au lien
  - **Focus:** Des histoires dès le plus jeune âge
  - **Interview:** Régis Sécher
- 15 **REPORTAGE**  
Un air de familles
- 18 **Accompagner**
  - L'enfant au centre de « *Mots pour maux* »
  - Rester parent, même en prison
- 20 **Perspectives**
  - L'accueil et l'accompagnement des familles dans le réseau FNARS
  - Soutenir la parentalité pour un gisement d'emplois
  - **Vued'ailleurs:** La « *Clinique de concertation* »
- 23 **PORTRAITS CROISÉS**  
Interprète social
- 25 **ANALYSE**  
**Analyse politique:** Prime d'activité: un progrès, pas une révolution  
**Analyse juridique:** Lutter contre la maltraitance dans les établissements
- 27 **ENGAGÉS ENSEMBLE**  
Derrière la réforme de la domiciliation, un Collectif
- 28 **INITIATIVES**  
Les SIAE: médiatrices pour l'emploi
- 30 **PÉRISCOPE**
- 32 **L'INVITÉE**  
Elina Dumont

## | ÉDITORIAL

# « LA LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION DES FAMILLES PRÉCAIRES DOIT S'INTENSIFIER »

L'évolution de la pauvreté des enfants est une question majeure pour les politiques publiques. La situation s'est considérablement dégradée dans notre pays au cours des années récentes avec notamment la multiplication des familles monoparentales en grande difficulté. La France, sixième puissance économique mondiale, ne peut pas s'accommoder d'une telle dérive. Elle a les moyens de l'inverser. Les politiques menées restent très en deçà des besoins, malgré les alertes qui se multiplient, de la part du mouvement associatif, mais aussi de nombreux politiques ou du Défenseur des droits. La sensibilisation doit s'intensifier pour que l'opinion publique mesure l'ampleur du problème et que les actions nécessaires soient engagées. Pour leur part, les associations doivent aller vers les familles en précarité pour les informer sur leurs droits, et les rassurer dans leurs demandes vis-à-vis du corps social qui ne doit ni les stigmatiser ni les juger. Sinon le lien se casse et les familles en difficulté resteront invisibles et continueront à basculer dans la grande pauvreté sans prévention possible. Je pense aux familles urbaines pauvres, puisqu'aujourd'hui 60% des familles pauvres vivent dans les grandes villes, mais aussi aux familles vivant en milieu rural, particulièrement invisibles et souvent à l'écart des lieux de soutien. Si elles ne sont pas accompagnées dès que les fragilités se font sentir, après une séparation, une perte d'emploi, de logement, elles s'enfermeront dans leur situation et oseront de moins en moins faire appel aux intervenants sociaux. 46% des enfants pauvres vivent dans une famille monoparentale, et l'on sait à quel point les problèmes de logement impactent directement les parents qui se séparent. La crainte de se voir retirer leurs enfants est une réalité pour les parents pauvres. Réalisons-le aussi pour renforcer les démarches qui permettent d'arriver jusqu'à elles, pour les informer, sans attendre qu'elles viennent chercher des conseils à demi-mots. Pensons à ceux qui n'ont même plus les moyens de payer la cantine de l'école, et qui n'ont pas de quoi nourrir leurs enfants à la maison. Nous ne pouvons pas fermer les yeux ni accepter cette situation. La scolarisation correcte des enfants est un acquis, un droit. Mais il est en recul. Le rapport « *Grande pauvreté et réussite scolaire* » de l'Inspection générale de l'éducation nationale, publié en mai dernier, montre que le système d'éducation français est plus inégalitaire qu'il ne l'était il y a 9 ans, et que les inégalités sociales se sont aggravées entre 2003 et 2006. Comment bien travailler à l'école quand on risque d'être expulsé de son logement ou que l'on passe d'un centre d'hébergement à un autre et donc potentiellement d'une école à une autre ? Et peut-on encore parler d'universalité de l'aide aux familles quand celles qui en ont le plus besoin n'y ont pas accès, par manque d'information, peur de la stigmatisation ou crainte d'aller vers une assistante sociale ? La lutte contre la stigmatisation des familles précaires doit s'intensifier et elle appartient aussi bien aux médias, à la classe politique, qu'aux associations. Les personnes en difficultés doivent exiger le respect effectif de leurs droits et oser pousser la porte des institutions créées pour les soutenir. Le réseau de la FNARS les y encouragera et les accompagnera encore et toujours dans cette voie. ■

Louis Gallois, Président de la FNARS

## | ACTUALITÉS

# CONSTRUISONS ENSEMBLE UN PROJET FÉDÉRATEUR!

La FNARS engage des travaux pour élaborer le nouveau projet fédéral qui sera adopté lors de son Assemblée générale en juin 2016. Il s'agit donc d'une démarche importante à laquelle chaque adhérent, en tant que membre de la Fédération, est invité à contribuer. Lors de son Assemblée générale, le 18 juin 2015, les intervenants de la table ronde ont participé à la réunion commune sur les orientations et le rôle d'une Fédération dans le contexte sociétal actuel. Un débat riche et animé, auquel le sociologue Mathieu Hély a pris part.

La FNARS dispose d'un projet fédéral, tout comme chaque association a son projet associatif. Le précédent projet (2010-2015) arrive à son terme. « *Agir avec les personnes accueillies* » constituait une orientation majeure de ce texte que la FNARS a largement mise en œuvre au cours des cinq dernières années pour contribuer à développer la participation des personnes accompagnées tant dans le réseau que sur le champ des politiques publiques. C'est dire l'importance de ce document pour guider l'action de la Fédération. Le projet fédéral est un document de référence pour tout adhérent actuel ou futur, mais aussi pour tout interlocuteur extérieur. Il doit précisément décrire à quoi sert la FNARS, son rôle, et les orientations stratégiques qui vont guider les positions et propositions de la Fédération pour les cinq années à venir. Il est important également qu'il donne à tout adhérent le sentiment d'appartenance à un réseau, à un collectif, avec la nécessité d'en être pleinement acteur. À ce titre, il est un document fédérateur.

### LES ENJEUX CONTEXTUELS

Ainsi, dans un contexte marqué par une massification des situations de précarité, la FNARS développe depuis plusieurs années une expertise sur les politiques publiques catégorielles (emploi, logement, santé, asile...) et intervient de plus en plus auprès des décideurs. Il s'agit d'infléchir ces politiques pour qu'elles intègrent pleinement cette réalité sociale et agissent pour en limiter les causes et apporter des réponses nouvelles pour prévenir ou sortir de la précarité. Il n'est plus possible aujourd'hui de développer des politiques spécifiques pour les personnes les plus précaires. Jusqu'où la FNARS a-t-elle vocation à agir pour contribuer à faire évoluer ces politiques ? Quelles évolutions cela engendrent-il par rapport aux missions des associations d'insertion et à leurs pratiques ? Comment la FNARS peut-elle accompagner ses adhérents face à ces évolutions ?

Autre enjeu majeur: dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires de plus en plus fortes, les associations se retrouvent enfermées dans des logiques de gestionnaires de services sociaux. Les dimensions politique et militante s'en trouvent affaiblies. Or, les associations ont un rôle important à jouer pour porter les sujets liés à la pauvreté et faciliter la compréhension des enjeux liés à la solidarité auprès de l'opinion publique et des décideurs. Comment redonner un rôle politique aux associations ? Comment mieux articuler et rééquilibrer les deux composantes militantes et gestionnaires ? Cette dimension questionne aussi l'implication des associations dans la gouvernance des politiques sociales au niveau territorial, à l'heure d'une nouvelle réforme territoriale qui va conduire à réduire de 22 à 13 le nombre de régions, et à éclater l'action sociale entre un nombre de décideurs de plus en plus important (conseils départementaux, structures intercommunales, État...). Cela implique un rapprochement des FNARS régionales mais aussi de nouvelles organisations pour être à la fois « *force de frappe* » au niveau régional, échelon stratégique, mais aussi en accompagnement des adhérents sur les territoires pour mieux répondre aux enjeux sociaux. Autant de défis auxquels la FNARS devra répondre et pour lesquels le projet fédéral à venir devra servir de référence pour guider une action collective au sein d'un réseau fédérateur. ■

François Bréguet



10 SEPTEMBRE 2015

## UNE JOURNÉE ASILE À MARSEILLE

La FNARS organise une journée d'étude nationale sur la réforme de l'asile le 10 septembre 2015 à Marseille. **Une journée où seront présents le ministre de l'Intérieur et les acteurs essentiels de la réforme que sont l'office français de l'immigration et de l'intégration, l'office français de protection des réfugiés et apatrides, la direction générale de la cohésion sociale et bien évidemment des acteurs associatifs et des personnes accompagnées.**

Les enjeux autour de la réforme de l'asile ont mobilisé la FNARS depuis près de deux ans pour défendre un modèle de l'asile digne et protecteur pour les personnes qui fuient des persécutions dans leur pays d'origine. La réforme de l'asile est sur le point d'être votée par le parlement. Cette réforme, si elle présente certaines avancées, peut laisser craindre de graves dérives quant à la protection de l'asile en France et à la place du travail social dans l'accompagnement des demandeurs d'asile. Les enjeux que l'on peut identifier sont notamment le premier accueil des demandeurs d'asile qui risque de ne pas prendre en compte la détresse sociale des personnes. La remise en cause partielle du statut des CADA laisse craindre une baisse de la qualité d'accompagnement à l'égard des demandeurs d'asile. La sortie de la demande d'asile pose question également puisqu'il est prévu que soient créés des centres dédiés pour déboutés de la demande d'asile auxquels la FNARS s'est toujours opposée. Les enjeux autour de la mise en place d'un schéma d'orientation directif sont aussi importants et doivent proposer des garanties : des places en nombre suffisant, un accompagnement de tous les demandeurs d'asile, une possibilité de solliciter à nouveau le dispositif en cas de changement de situation.

### LE DOUBLE OBJECTIF DE CETTE JOURNÉE

Réunir le réseau c'est aussi l'informer autour des grandes orientations de la réforme et échanger entre associations et autres acteurs sur les enjeux et les contraintes réciproques de chacun. Il s'agira aussi de présenter et de valider un document d'orientation politique sur les grands axes de la réforme avec des recommandations à l'égard des pouvoirs publics, du réseau FNARS et de la Fédération. Enfin, nous chercherons à identifier, sur la base d'échanges en ateliers, des marges de manœuvre pour garantir le droit d'asile et identifier collectivement des lignes blanches à ne pas dépasser pour les associations. 

Marion Lignac



# Reconnecter les exclus du numérique

**Alors que 80% des offres d'emploi sont publiées sur Internet et que 77% des Français font partie d'un réseau social, le numérique est devenu un enjeu d'inclusion dans notre société ultra-connectée. L'association Emmaüs Connect accompagne les publics fragiles vers l'acquisition d'un « bagage numérique minimum ».**

17% des Français se disent déconnectés et 6 millions d'entre eux sont en situation de précarité (source Credoc/Inria). Pas d'ordinateur à la maison, pas de téléphone portable, pas de connexion Internet, difficultés à utiliser le matériel informatique, les situations qui mènent à l'exclusion numérique sont nombreuses et touchent particulièrement les plus fragiles socialement. Il y a cinq ans, Emmaüs Connect constate un écart de prix important entre les abonnements téléphoniques et les prix à la minute des offres prépayées. Une difficulté particulièrement les publics en précarité qui n'ont pas accès aux abonnements et paient donc plus cher leur minute de communication. L'association décide alors de coopérer avec des opérateurs téléphoniques pour réfléchir à des solutions concrètes. *« En parallèle, nous souhaitons mobiliser l'action sociale. Les travailleurs sociaux ont subi de plein fouet la vague numérique notamment avec la dématérialisation des services publics. Ils sont parfois peu formés et peu outillés pour identifier les problématiques d'exclusion numérique et orienter »,* explique Jean Deydier, directeur d'Emmaüs Connect. L'association coopère aujourd'hui avec des acteurs sociaux, les pouvoirs publics et le secteur privé. Des partenariats qui lui ont permis de mettre en place des points d'accueil numériques dans cinq villes en France. Les personnes qui le souhaitent peuvent ainsi se rendre dans des points « Connexions Solidaires » et acheter des connexions internet à prix réduits, bénéficier de téléphones et d'ordinateurs moins chers et se former aux outils : *« nous souhaitons leur donner un bagage numérique minimum. Dans le cadre d'une* 

*recherche d'emploi, il faut un minimum d'aptitudes comme savoir créer une adresse email et insérer une pièce jointe par exemple. Nous personnalisons le parcours numérique »,* précise Jean Deydier. Au total, 14 000 personnes ont été accompagnées.

### CONSEILLER ET FORMER

Pour doter l'action sociale de véritables compétences, Emmaüs Connect mène une mission de conseils. L'association diagnostique les besoins, évalue les dispositifs existants et propose des formations et des mises en lien entre les différents acteurs. *« Nous recommandons par exemple à une Caisse d'allocations familiales qui décide de dématérialiser ses services de coopérer avec un établissement public numérique »,* explique Jean Deydier. Emmaüs Connect est en train de produire également une plateforme numérique collaborative destinée aux publics fragiles et particulièrement aux jeunes décrocheurs. Cette boîte à outils ergonomique et pédagogique accompagne les jeunes vers l'emploi en les faisant monter en compétences numériques. *« L'idée est d'adapter le contenu au public. L'information est très éparse et il n'est pas toujours facile d'y avoir accès. Le site de Pôle emploi, par exemple, est très exhaustif et l'ergonomie du site est tellement riche que quelqu'un qui a des aptitudes numériques limitées ne va pas facilement trouver l'information qui le concerne ».*

### INTERPELLER LES ACTEURS

Et comme le numérique est un sujet nouveau, Emmaüs Connect souhaite également sensibiliser les différents acteurs à cette problématique. Par le biais de son média « Les Cahiers Connexions Solidaires », l'association diffuse des informations et met en valeur des projets innovants dans le secteur numérique. On y apprend par exemple que les solutions de paiement dans la téléphonie mobile sont nées au Kenya où les agriculteurs peuvent effectuer leurs transactions en ligne solutionnant en partie leurs difficultés de transports pour se rendre dans les marchés.

En cinq ans, Emmaüs Connect est passé de 5 à 62 salariés et multiplie le nombre de partenaires. Un succès qui ne fait pas forcément plaisir à son directeur : *« nous nous sentons un peu seuls sur ces sujets alors que l'enjeu est gigantesque. Cela signifie qu'il y a une faille béante sur cette problématique ».* 

Laetitia Chadenat

## FNARS RHÔNE-ALPES

## DES CRÉATIONS ÉTHIQUES ET SOLIDAIRES À TOUS LES ÉTAGES

Ici on trouve de vieux tabliers découpés, des chambres à air éventrées, des écharpes détricotées et des jeans dépecés. Après plusieurs mois de collage et d'assemblage, ces matériaux se transforment en trousse de toilette, sacs et bijoux fantaisie. Restaurer, transformer, créer. Voici l'atelier de l'association «Chrysalide» à Saint-Etienne en région Rhône-Alpes. Ce chantier d'insertion collecte des matériaux récupérés dans des conteneurs pour fabriquer et vendre des objets en leur redonnant de la valeur. En 2014, «Chrysalide» a décidé de créer un partenariat avec trois autres associations d'insertion, spécialisées dans le recyclage de matériaux et la fabrication d'objets : «La Maison de Camille». Ce réseau, soutenu par la FNARS Rhône-Alpes, permettra à «Chrysalide», «l'Arche aux jouets» à Grenoble, au «Grenier de LAHSo» à Lyon et à «Tremplin», à Bourg-en-Bresse, d'accroître leur visibilité en mutualisant leur communication et en mettant leurs produits en valeur par le biais d'événements collectifs. «Ce projet pourrait nous permettre d'atteindre une clientèle différente et surtout d'échanger entre structures. Le but étant de mettre en place des projets en commun», explique Gilles Garcin, chargé d'insertion et de communication au sein de «l'Arche aux jouets». Pour Emanuela Conti encadrante technique et assistante de création pour l'atelier textile du «Grenier de LAHSo», «avec ce réseau on peut penser les choses autrement et créer de beaux produits, et les clients contribuent à la soli-



darité et au respect de l'environnement». Les associations insistent sur l'aspect unique de chaque pièce dont la fabrication s'appuie sur le savoir-faire de leurs salariés pour dessiner, concevoir et fabriquer. «Les associations laissent les salariés expérimenter. Même s'ils doivent répondre aux commandes, il faut qu'ils puissent créer et laisser s'épanouir leurs talents», explique Elise Embs, stagiaire dédiée au projet à la FNARS Rhône-Alpes. «La Maison de Camille» regroupe aujourd'hui 228 salariés en insertion encadrés par 17 salariés permanents. Ensemble, ils souhaitent valoriser le secteur de l'insertion tout en faisant connaître leurs créations au grand public. Le lancement de «La Maison de Camille» a eu lieu en juin dernier et leur prochain événement se déroulera en novembre prochain lors du salon Tatou Juste. Les associations espèrent ouvrir une boutique éphémère à Lyon en 2016. ■

Laetitia Chadenat

## MIDI-PYRENEES

## PASSER D'UN MONDE À L'AUTRE AVEC LES STAGES CROISÉS

Comment faire en sorte que les secteurs du sanitaire et du social se coordonnent efficacement ? «En les ouvrant l'un à l'autre» répond simplement Françoise Ricco, chargée de programmes de santé au sein de la délégation territoriale Tarn et Garonne de l'ARS Midi-Pyrénées. En 2004, l'Etablissement public de santé mentale (EPSM) Lille Métropole lui présente l'expérience de stages croisés organisés sur son territoire. Le principe : un acteur du sanitaire et un professionnel du social passent quelques jours dans la structure de l'autre. Chacun peut ainsi découvrir l'univers professionnel de l'autre et surtout échanger des connaissances et des pratiques.

Inspirée par cette action, Françoise Ricco décide de la développer dans le Tarn-et-Garonne avec l'ambition de la structurer sous la forme de trois temps complémentaires : la présentation réciproque, le déroulement des stages et le retour d'expériences. «Les partenaires travaillent ensemble sur les dossiers mais n'interrogent pas leur pratique. Avec cette immersion, ils accèdent à une connaissance plus large des missions de l'autre secteur et des ressources identifiées au sein de l'équipe», explique-t-elle. Depuis 2007, 15 personnes par an bénéficient de ces stages dans le département. Les participants sont tous volontaires et les binômes se constituent en fonction des besoins

et des demandes. La forme du stage est flexible. «Certains suivent leur binôme en continu sur 5 jours alors que d'autres choisissent de partager des temps de travail avec l'équipe pendant plusieurs semaines», ajoute la chargée de programmes santé. En 2011, Christine Cassagne, infirmière s'est rendue une semaine dans un centre d'accueil parents-enfants. Elle a reçu son binôme, une psychologue, pendant la même durée au sein du centre médico-psychologique où elle travaille. Pour elle, ce stage a été positif : «Il m'a permis de comprendre ce qu'on faisait précisément dans un centre d'accueil. Il m'a ouvert des portes». Cette rencontre aide à améliorer l'accompagnement

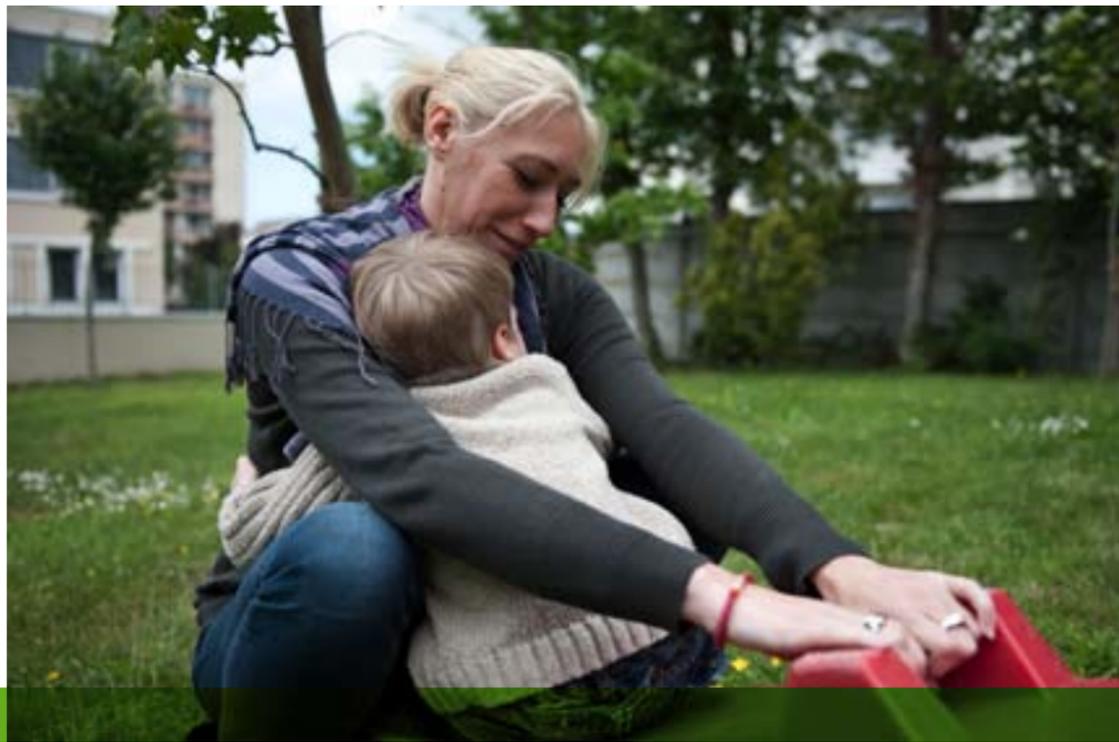
des patients : «Au CMP, nous nous positionnons au regard du parent et la psychologue, elle, par rapport à l'enfant. Ça facilite donc la compréhension». Depuis ces stages, l'infirmière a un contact privilégié avec le centre d'accueil parents-enfants. Le stage croisé aide les professionnels à créer un réseau et à mieux communiquer entre eux. Soutenu par l'ARS Midi-Pyrénées, le projet devrait s'étendre à d'autres départements de la région. Françoise Ricco a également été contactée par d'autres régions, intéressées par cette ouverture entre les deux «mondes». ■

Laetitia Chadenat

## PARENTS D'ABORD !

ENTRETIEN AVEC CHARLINE

Rencontre avec Charline, hébergée et accompagnée en CHRS avec ses trois enfants depuis quelques mois. ●●●



© Julien Jaulin

## ENTRETIEN AVEC CHARLINE

### Comment vous êtes-vous retrouvés dans cette situation ?

**Charline :** Nous sommes arrivés ici en juin 2014 après avoir été expulsés de chez nous. Mon mari est parti du jour au lendemain refaire sa vie avec quelqu'un et je me suis retrouvée sans ressources et sans possibilité de payer le loyer. Avant j'étais vendeuse dans un magasin de surgelés, mais je suis au chômage depuis sa fermeture. Tout s'est passé très vite, ça a basculé en l'espace d'un mois. Les enfants n'étaient au courant de rien, je faisais comme si tout allait bien mais je ne pouvais plus sortir de chez moi tellement j'étais mal à cause de la séparation.

L'huissier qui s'occupait de mon dossier m'a conseillée de contacter la mairie qui m'a orientée vers cette association pour pouvoir être hébergée après l'expulsion. J'ai tout laissé dans la maison, les meubles, les affaires, même la voiture garée devant. Quitte à repartir à zéro je voulais le faire complètement. On a juste pris quelques habits et des jouets pour Matthew, mon fils de quatre ans.

### Comment se sont passés les premiers mois au centre d'hébergement ?

**C :** On perd beaucoup de choses en très peu de temps. Moi qui suis autonome depuis mes 19 ans (j'en ai 37), j'ai eu l'impression de perdre

ma liberté du jour au lendemain, et d'être obligée de me justifier sur tout ce que je faisais tellement on est entouré par les services sociaux. Ça va mieux depuis que j'ai intégré le CHRS, les règles y sont plus souples. Mais dans le foyer d'hébergement d'urgence on ne pouvait plus sortir après 18h30, avec interdiction de découper en semaine. Il fallait aussi

**« J'AIMERAIS JUSTE ME RETROUVER UN PEU SEULE DE TEMPS EN TEMPS, AU MILIEU DE MON COCON FAMILIAL AVEC MES ENFANTS »**

assister à des réunions hebdomadaires pour répartir les tâches ménagères entre les résidentes et toujours prévenir la veille de nos inscriptions au repas. Mais ici ou là-bas on ne peut pas manger après une certaine heure, ni avoir une télé dans sa chambre... psychologiquement c'est difficile à gérer quand on a connu l'autonomie complète dans une maison, avec sa famille. Ici, je peux sortir jusqu'à 23h30 et personne ne me demande où j'étais. Mais c'est trop cadré, je n'ai vraiment plus l'impression d'être adulte. J'aimerais juste me retrouver un peu seule de temps en

temps, au milieu de mon cocon familial avec mes enfants. C'est comme si j'étais au travail tout le temps, à faire attention à tout, sans pouvoir me relâcher à l'abri des regards. Je reste beaucoup dans ma chambre pour essayer de m'isoler un peu. Mais les équipes ici sont à l'écoute, elles nous aident avec les papiers par exemple, et c'est important parce qu'à un moment donné on perd pied...

### Cette situation a-t-elle eu une influence sur la relation avec vos enfants ?

**C :** J'ai eu très peur de perdre tous mes droits, d'être jugée dans ma façon d'éduquer mes enfants et qu'on me les retire. Je ne dis pas un mot plus haut que l'autre et je fais attention à tout ce que je dis. J'ai l'impression d'avoir perdu beaucoup d'autorité sur Matthew qui voit bien que je suis moins sévère et qui en profite un peu. En plus, comme on est entourés d'autres mères avec leurs enfants, qui n'ont pas forcément la même façon de les éduquer, c'est compliqué. Quand les autres enfants se lèvent de table avant la fin du repas Matthew veut faire pareil, c'est normal.

Je partage ma chambre avec mon fils de 4 ans, ce qui n'est pas facile non plus. Ma fille de 12 ans vient nous voir le week-end, et elle dort aussi dans notre chambre. Et en plus

j'ai l'impression que cette situation m'a éloignée de ma fille de 19 ans, qui vit ici aussi. À notre arrivée ici on discutait beaucoup mais maintenant moins. Je m'en veux et je culpabilise.

### Comment envisagez-vous l'avenir ?

**C :** Les équipes m'aident à m'y retrouver dans les papiers et nous préparons ensemble un dossier de surendettement. Il faut que je règle tout ça pour revivre en autonomie, et chercher du travail. Je sais que l'association dispose de logements en diffus et si une place se libère je vais essayer d'y aller avec mes enfants. Ce sera un début.

Je sais que je continuerai à voir plusieurs des femmes avec lesquelles j'ai été hébergée, ici ou dans le foyer d'urgence. On discute beaucoup entre nous et on a créé de vraies amitiés. ■

Propos recueillis par Céline Figuière



# LE LIEN FAMILIAL, UN FIL PRÉCIEUX AVEC LA SOCIÉTÉ

**Si les ruptures familiales sont souvent à l'origine ou bien la conséquence d'un basculement dans la pauvreté, le rétablissement des liens enfants/parents peut tout au contraire aider quelqu'un à reprendre pied. Pour prévenir une séparation ou rétablir une relation, les travailleurs sociaux ont un rôle important à jouer. Un rôle qui demande des qualités d'observation, de tolérance, et de laisser faire, peut-être encore plus importantes que dans tous les autres volets de l'accompagnement, tant le lien entre les parents et leurs enfants semble être le plus intime des divers rapports avec la société.**



© Julien Jaulin

Les études et rapports, qu'ils soient gouvernementaux ou bien sociologiques dressent le même constat : la hausse importante du nombre de familles pauvres, d'enfants à la rue, phénomène nouveau et peu médiatisé. Aujourd'hui entre 2,5 et 3 millions d'enfants sont considérés comme pauvres, et, parmi eux, plus d'un sur deux vivent dans une famille où les prestations sociales et familiales représentent plus de 50% des revenus familiaux. En accueils de jour, en CHRS ou en structure d'hébergement d'urgence, les associations de la FNARS voient de plus en plus de familles en attente d'un logement, d'un accompagnement, voire juste d'un toit, et l'on compte près de 30 000 familles hébergées à l'hôtel en Ile-de-France, comme le révélait l'en-

quête de l'Observatoire du Samusocial de Paris en octobre dernier et qui pointait les dangers sanitaires de ce type d'hébergement sans cuisine et exigü. Outre le manque de places disponibles, se pose également le problème de l'inadéquation des structures, conçues pour accueillir des personnes seules. « En quelques années, nous avons vu des femmes venir avec leurs enfants, les pères parler des leurs, qu'ils regrettaient de ne plus voir. Quelques structures et services ont été créés pour les accueillir, certaines ont même innové comme l'association Revivre à Caen qui a créé l'Appart à papa pour que

« IL NOUS FAUT TROUVER DES MODALITÉS D'INTERVENTION PLUS EFFICIENTES, NOUS NE SOMMES PAS QUE DES FINANCEURS, IL Y A UN PARCOURS GÉNÉRAL AVEC L'ACCÈS AU DROIT AUX PRESTATIONS ET UN PARCOURS INDIVIDUEL AVEC L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ, TELLE QUE LA MONOPARENTALITÉ. »

**FREDERIC TURBLIN**

●●● *les pères puissent accueillir leurs enfants dans un appartement pendant les vacances et pour le week-end, mais l'évolution peut paraître lente»,* explique Monique Toutain, directrice de l'association Itinéraires.

Plus qu'une histoire de murs, il s'agit bien là d'une évolution de l'accueil et de l'accompagnement réalisés par les travailleurs sociaux, et, plus largement, de l'écoute et du soutien que la société organise pour les familles, quels que soient leur statut administratif, leurs origines ou leur situation sociale. Les politiques publiques ont proposé différents dispositifs ou mesures pour aider les parents à être parents, dans un cadre universel, d'abord. La parentalité est officiellement entrée dans le domaine de l'action publique avec la création des Reaap (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) à la fin des années 90. Ils se fondent sur des principes de reconnaissance du rôle éducatif des pères et mères, et leur servent d'appui pour les aider

à exercer pleinement leurs responsabilités parentales. À côté des Reaap, se trouvent de multiples dispositifs liés directement au soutien à la parentalité comme les points info familles, la médiation familiale lors de séparations, les espaces rencontre pour les visites après ou pendant un divorce ou une séparation, les lieux d'accueil enfants et parents qui proposent des groupes de parole et d'éveil... Le spectre est large, peut-être trop. C'est en tout cas le constat qui a été fait par l'inspection générale des affaires sociales dans un rapport de 2013. Il montrait notamment le faible nombre de familles qui faisaient appel à ces dispositifs (les Reaap touchaient une famille sur dix, les LAEP 4000 enfants entre 0 et 6 ans, la médiation familiale ne couvrait que 4% des divorces, et 12% des départements n'avaient pas d'espaces rencontre sur leur territoire). En faisant de la parentalité une priorité de la politique familiale, l'État a, depuis, repositionné la Caisse nationale d'allocations familiales et les déclinaisons locales, les CAF, comme opérateurs principaux de la politique publique en matière de parentalité, en doublant notamment les

moyens budgétaires qui leur étaient alloués. « *L'ambition est de redonner aux parents les capacités à accompagner l'enfant dans tous les domaines, au-delà de l'éducation nationale. Par nature, les dispositifs sont universels afin de garantir le principe de mixité sociale, mais aujourd'hui nous nous apercevons que*

*ce n'est pas suffisant car ces lieux ne sont pas forcément fréquentés par les familles qui en ont le plus besoin. Nous orientons donc une partie des financements sur les familles précaires, en soutenant mieux les acteurs qui travaillent sur la parentalité, comme les associations* », dit Frédéric Turblin, directeur adjoint à la direction des politiques familiales et sociales de la CNAF. « *Il nous faut trouver des modalités d'intervention plus efficaces, nous*

*ne sommes pas que des financeurs, il y a un parcours général avec l'accès au droit aux prestations et un parcours individuel avec l'accompagnement social dans les situations de vulnérabilité, telle que la monoparentalité.* », poursuit-il. Qu'elles gèrent un Espace rencontre, qu'elles accueillent des mères avec leurs enfants ou bien des jeunes, les associations participent directement à la bonne marche de cette politique familiale.

#### LA PARENTALITÉ COMME LEVIER D'INSERTION

Les personnes seules, hommes ou femmes, hébergées par des associations sont parfois des pères et des mères. Que leurs enfants soient adultes, ou bien mineurs et qu'ils vivent avec leur autre parent ou bien qu'ils aient été placés par le juge des enfants, ce lien avec eux, même s'il est ●●●



*ce n'est pas suffisant car ces lieux ne sont pas forcément fréquentés par les familles qui en ont le plus besoin. Nous orientons donc une partie des financements sur les familles précaires, en soutenant mieux les acteurs qui travaillent sur la parentalité, comme les associations* », dit Frédéric Turblin, directeur adjoint à la direction des politiques familiales et sociales de la CNAF. « *Il nous faut trouver des modalités d'intervention plus efficaces, nous*

*ne sommes pas que des financeurs, il y a un parcours général avec l'accès au droit aux prestations et un parcours individuel avec l'accompagnement social dans les situations de vulnérabilité, telle que la monoparentalité.* », poursuit-il. Qu'elles gèrent un Espace rencontre, qu'elles accueillent des mères avec leurs enfants ou bien des jeunes, les associations participent directement à la bonne marche de cette politique familiale.

#### LA PARENTALITÉ COMME LEVIER D'INSERTION

Les personnes seules, hommes ou femmes, hébergées par des associations sont parfois des pères et des mères. Que leurs enfants soient adultes, ou bien mineurs et qu'ils vivent avec leur autre parent ou bien qu'ils aient été placés par le juge des enfants, ce lien avec eux, même s'il est ●●●



© Julien Jaulin

●●● rompu, est omniprésent dans les pensées de la personne. Des regrets ou des peurs qui peuvent freiner les possibilités de réinsertion. « *Au début, les hommes que nous accueillions ne mentionnaient même pas l'existence de leurs enfants ou bien ils ne disaient pas à leurs enfants qu'ils étaient hébergés ici car ils savaient qu'ils ne pourraient pas les recevoir. Avec l'Appart à papa les choses ont changé. Désormais ils peuvent accueillir leurs enfants, et donc renouer avec eux. Quand un père revient d'un week-end passé avec ses enfants il est transformé, il a envie de s'en sortir* », raconte le directeur adjoint de l'association Revivre. Qu'il s'agisse d'un logement mis à la disposition des parents qui souhaitent

recevoir leurs enfants le week-end ou pendant les vacances et ainsi exercer leur autorité parentale, ou bien d'aide d'une équipe de travailleurs sociaux pour un étayage au quotidien, pour renouer des liens, ou encore de conseils et de soutien pour une femme enceinte ou qui vient d'accoucher, les formes du soutien à la parentalité sont multiples mais complémentaires et indissociables de l'accompagnement aux soins, vers l'emploi, ou dans le logement. En quelques années, et même si les moyens et la formation des professionnels sont disparates, le soutien à la parentalité est devenu une part essentielle de l'accompagnement des adultes parents ou bien des jeunes et des enfants dans les structures. Mais quand une famille arrive dans un centre d'hébergement, elle n'est pas forcément demandeuse d'un accompagnement sur le champ de la parentalité. Elle cherche d'abord un toit et des pistes pour améliorer ses conditions de vie. « *Le travail sur la parentalité peut lui sembler secondaire dans cette situation de survie, voire peu utile* », précise Monique Toutain. C'est pourtant en partageant le quotidien des familles que les travailleurs sociaux ont l'occasion de voir comment elles vivent, peuvent déceler des lacunes parentales, des inattentions. Mais ces observations restent subjectives, circonstancielles, et elles ne seront entendues ou acceptées que si une relation de confiance existe au préalable entre le professionnel et le parent.

#### LA SUBTILE ALLIANCE ENTRE LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS

Qu'est-ce qu'un bon parent? Difficile de répondre à cette question. Les professionnels se réfèrent principalement à la définition de la parentalité donnée par Didier Houzel, qui distingue trois composantes: l'exercice, l'expérience et la pratique de la parentalité, se rapportant aux droits, au ressenti et à la vie quotidienne. Quelles que soient les conditions de vie dans lesquelles quelqu'un exerce son autorité parentale, chez lui ou bien dans un centre d'hébergement, il aura sa propre vision de ce qu'est et ce que doit être la relation à son enfant. Et même s'il souhaite des conseils ou un appui, la démarche vers les travailleurs sociaux peut être compliquée ●●●

## FOCUS UN LIEU DÉDIÉ AU LIEN

**Parce que la relation entre un enfant et l'un de ses parents est parfois conditionnée par une décision de justice, ou prise au cœur d'un conflit, la France compte près de 150 lieux dits Espaces Rencontre, pour faciliter le maintien du lien familial. Une utilité reconnue par le législateur lui-même qui fait entrer les Espaces Rencontre dans le code civil en 2007 et prévoit la délivrance d'un agrément (depuis 2012) par la justice « pour garantir la continuité et l'effectivité des liens de l'enfant avec son parent ».**

Une petite pièce, quelques jouets et des travailleurs sociaux, ou un psychologue, voici à quoi ressemblent en général les Espaces Rencontre, qui dépendent d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'un service public. Une ou deux fois par mois, le parent qui n'a pas la garde de l'enfant ou qui ne l'héberge pas en attendant d'une décision du juge, peut y rencontrer son ou ses enfants, durant une à trois heures. La mesure dure en général six mois mais peut être prolongée, même si elle a vocation à rester temporaire. « *En 1994, j'ai décidé de créer un Espace Rencontre parce que de nombreux hommes hébergés dans notre centre ne voyaient plus leurs enfants. Mais, aujourd'hui, il s'agit surtout de parents qui ne sont ni hébergés ni accompagnés par l'association La Pose* », explique

la directrice, Francine Deloge. Son association, qui a reçu l'agrément en 2012, a organisé des visites pour 60 familles en 2014. « *Les juges aux affaires familiales ont besoin de s'appuyer sur une association qu'ils connaissent quand ils prennent une mesure de droit de visite* », poursuit Francine. D'ailleurs, 75% des dossiers suivis par La Pose, à Valenciennes, sont des mesures prises par le tribunal de grande instance. Pour le reste, ce sont les familles elles-mêmes qui contactent l'association.

#### LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT, AVANT TOUT

Le cadre est précis, et posé lors de nombreuses discussions avec les parents, rencontrés un par un. « *Nous fixons la durée de la rencontre, qui*



*évolue selon la situation* », détaille Francine qui précise que les parents décident d'adhérer ou non à la mesure prise par le juge. Mais « *les refus sont très rares. Le parent qui n'a pas la garde de l'enfant sait que cet espace est le seul endroit où il peut voir son enfant donc en général cela se passe bien, ils le vivent comme un atout pour construire une relation plus pérenne et profitent de notre professionnalisme* ». Les deux intervenants présents lors des visites veillent d'ailleurs à leur bon déroulement. Ils alimentent même la conversation quand les relations sont difficiles, et rassurent régulièrement les enfants sur le fait qu'ils assurent leur sécurité et qu'ils ne risquent rien. « *Quand les visites font partie d'une mesure du juge, nous disposons des éléments du divorce par exemple.*

*Et lorsque nous rencontrons les parents en amont, dans le cadre de l'exercice d'un droit de visite à la suite de l'ordonnance du juge aux affaires familiales, nous pouvons préparer les visites avec les enfants et leur expliquer exactement comment cela se passe. Sans jamais être dans une posture de jugement vis-à-vis de la situation familiale* », raconte Francine. Le parent qui a la garde de l'enfant appelle souvent l'association après la visite pour savoir comment elle s'est déroulée. « *Il s'agit souvent de la maman mais là aussi on voit une évolution puisqu'aujourd'hui nous comptons un tiers de mères et deux tiers de pères dans le nombre de parents visiteurs* », conclut-elle. ■

Céline Figuière

... par la crainte du jugement. «*La peur qu'on «se fasse retirer les mômes» est d'ailleurs une véritable hantise dans beaucoup de quartiers populaires. Cette crainte fait que les travailleurs sociaux sont d'ailleurs fréquentés avec précaution: les parents en situation de précarité craignent souvent de demander de l'aide sur le plan éducatif et que ça se retourne contre eux*», a constaté Régis Sécher, ancien éducateur spécialisé et auteur de «*Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés*», aux Editions L'Harmattan. Charline, hébergée depuis quelques mois en CHRS avec ses trois enfants, confirme ce point de vue «*En arrivant ici j'ai eu peur de perdre tous mes droits, et qu'on me retire mes enfants*». Mais, au quotidien, les travailleurs sociaux respectent les parents et leur autorité parentale et veillent à ne pas intervenir mais à agir plutôt auprès des parents sous forme de conseils, d'appui. Un lien de confiance qui peut prendre du temps à se construire. «*En tête à tête je vois qu'elles peuvent être en attente d'un conseil. Elles ne sont pas toujours conscientes des responsabilités qu'elles ont envers leurs enfants et ce qui incombe au rôle de parent*», dira Véronique, éducatrice jeunes enfants dans un CHRS à propos des résidentes qu'elle côtoie tous les jours. Véronique explique aussi qu'elle a vu son rôle changer depuis plusieurs années, et qu'avant les éducatrices se substituaient aux mères pour les aider. Un positionnement qui a bien évolué aujourd'hui, où l'on parle plus d'étayage, de reconnaissance de compétences, de soutien d'adulte à adulte.

### L'ENFANT, SES DROITS ET SON ACCOMPAGNEMENT

Pourtant, il semble que le chemin sera long pour arriver à une vraie «égalité» dans l'échange entre les parents et les professionnels, tant ces derniers représentent, parfois malgré eux, le risque du signalement, et les mesures que pourrait prendre le juge des enfants. Les familles qui arrivent en CHRS craignent de perdre leurs droits sur leurs enfants à cause du regard qui sera porté sur eux ; parent pauvre égale mauvais parent, c'est une représentation commune contre laquelle les équipes doivent lutter et engager un travail de réassurance auprès des familles. La crainte de la

protection de l'enfance plane malgré tout dans ce rapport entre travailleurs sociaux et personnes hébergées et accompagnées. La situation peut pourtant s'inverser car des mesures sont parfois levées ou évitées quand la mère est hébergée et accompagnée dans une structure.

La société s'octroie une forme de responsabilité vis à vis de l'enfant, qu'elle doit protéger, parfois de ses propres parents. Geneviève Avenard, Défenseuse des enfants, est l'adjointe du Défenseur des droits, institution chargée de défendre les droits fondamentaux et l'intérêt supérieur des enfants. Elle reçoit des saisines d'associations, de familles mais aussi d'enfants eux-mêmes, au sujet de toutes les situations de vie quotidienne. «*On constate dans les saisines une hausse des enfants qui vivent dans des familles pauvres, avec une conséquence directe sur l'accès à leurs droits. Les enfants sont parmi les publics les plus vulnérables, mais ce sont ceux qui ont le moins accès à leurs droits fondamentaux*», déplore-t-elle. «*Depuis 2007, notre institution a mis en place le programme des jeunes ambassadeurs, les Jades, qui se rendent dans les collèges et les lycées, dans les centres de loisirs, pour informer et sensibiliser les enfants à leurs droits*», poursuit-elle.

La majorité des structures orientent aussi leur accompagnement vers l'enfant en travaillant avec les différents partenaires du territoire concernés par la parentalité. À l'intérieur des structures, des groupes de paroles à destination de l'enfant peuvent être mis en place. Cette pratique est loin d'être systématique. Dans les situations de violences conjugales où l'enfant est aussi considéré comme victime, l'accompagnement de celui-ci est aujourd'hui considéré comme nécessaire. ■

Céline Figuière



© Julien Jaulin

# DES HISTOIRES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

L'association A.C.C.E.S., créée en 1982, souhaite favoriser l'accès à la lecture des tous petits. À travers des animations-lecture et des formations et en s'appuyant sur des services de bibliothèque, l'association introduit le livre dans les milieux les plus démunis, en métropole et en Outre-mer.



Les adultes s'installent sur un tapis pour être à la hauteur des enfants. Des livres sont disposés dans la pièce. Chacun peut sélectionner un ouvrage, les adultes comme les tous petits. «*Nos alliés, ce sont les bébés*», explique Marie Bonnafé, présidente de l'association A.C.C.E.S., «*Ils choisissent déjà tous seuls les livres*». Pour les membres de l'association A.C.C.E.S., la rencontre avec la lecture doit s'effectuer dès le plus jeune âge. Dès la naissance, une approche à travers des berceuses ou des comptines permet au bébé d'être stimulé : «*L'enfant a le langage en lui, il faut l'alimenter et on l'alimente en racontant*», précise la présidente. Tout petit, le bébé tente de repérer un

récit en écoutant les rythmes de la voix. En grandissant, il s'intéressera aux images et aux paroles du conteur puis, petit à petit, il pourra comprendre le texte lui-même. Plus l'apparition du livre est précoce, plus il s'appropriera l'objet et intégrera sa présence. Pour Marie Bonnafé, «*lire c'est construire du sens. Nous ne cherchons pas un apprentissage précoce mais une familiarisation avec l'objet livre*».

### DONNER DU SENS À LA LECTURE

Dans les années 80, faisant le constat que les textes écrits étaient oralisés sans être forcément compris, les membres d'A.C.C.E.S. décident de créer une structure pour donner

du sens à la lecture. Psychologues, psychiatres, auteurs et bibliothécaires souhaitent effectuer une première sensibilisation à la langue écrite auprès des parents et des enfants. Dans des lieux de vie de petits enfants comme les crèches municipales, crèches familiales, les PMI et les associations d'insertion, les membres de l'association proposent des animations-lecture. Un adulte lit un livre à un enfant ou à un groupe d'enfants. Les séances s'inscrivent dans la durée, la régularité étant primordiale. L'association propose également des animations-lectures destinées aux assistantes maternelles, au personnel des bibliothèques et des centres de loisir. Ces formations apportent des

clés aux professionnels pour développer l'approche auprès des petits et leur apprend également l'art de devenir de bons conteurs : «*il ne faut pas trop raconter. Les gens qui lisent le mieux sont les «taiseux» car la lecture doit stimuler avant tout l'imaginaire des enfants*», explique la présidente. L'association a développé une méthode mise en œuvre dans le département de l'Essonne, à ses débuts, notamment auprès des publics les plus fragiles. «*De nombreuses recherches ont prouvé qu'il n'y a aucune différence d'une classe sociale à l'autre et que nous sommes tous égaux dès la naissance par rapport à la langue écrite*», précise Marie Bonnafé. L'objectif d'A.C.C.E.S. est donc d'introduire les livres dans les milieux défavorisés et auprès des tous petits pour que les enfants s'approprient la lecture, l'écriture et développent le langage. «*Nous mobilisons les parents et menons un travail de prévention dans des zones qui cumulent parfois troubles psychologiques et retards scolaires*». Jusqu'à leurs cinq ans, tous les bébés aiment qu'on leur raconte des livres. Il faut donc les familiariser dès leur plus jeune âge.

Pour Evelio Cabrejo-Parra, vice-président d'A.C.C.E.S. et auteur d'ouvrages sur la lecture et les tous petits, nourrir la langue du récit permet de stimuler le développement de l'enfant, son imaginaire et de créer ainsi une autre forme de langue, différente de celle du quotidien : «*La lecture donne un sens de la liberté psychique absolue. Elle permet de faire voyager les désirs. Chaque être humain écrit son propre livre sans s'en rendre compte*». ■

Laetitia Chadenat

+ [www.acces-librebebe.fr](http://www.acces-librebebe.fr)



INTERVIEW  
DE RÉGIS SECHER



**Entretien avec Régis Sécher, Directeur du service de la formation à l'ARIFTS (association régionale des instituts de formation des travailleurs sociaux). Il a été éducateur spécialisé pendant 15 ans, un temps en prévention spécialisée puis il est devenu cadre dans la protection de l'enfance (service de placement familial). Parallèlement, il a choisi de reprendre ses études pour un doctorat en science de l'éducation et a publié le fruit de ses travaux aux Éditions L'Harmattan « Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés. Parentalité, précarité et protection de l'enfance ».**

**// Pourquoi avoir décidé d'entreprendre ces longues recherches?**

**Régis Sécher :** J'ai passé la plus grande partie de ma carrière d'abord comme éducateur dit « de rue » puis comme chef de service dans plusieurs quartiers populaires à Saint-Nazaire et à Nantes. Quand j'arrivais sur un quartier, on me désignait les « mauvaises familles », celles qu'on montre du doigt car elles sont considérées comme infréquentables, notamment parce qu'on leur a retiré leur enfant. Cette stigmatisation récurrente, quel que soit le quartier, m'a interpellé. Quand je rentrais en contact avec ces familles, je constatais que c'était des gens ordinaires qui souvent cumulaient des difficultés de tous ordres, qui se battaient pour tenter de faire face. Il y a un discrédit social particulièrement marqué pour les parents qui n'y arrivent plus. La peur qu'on « se fasse retirer les mômes » est d'ailleurs une véritable hantise dans beaucoup de quartiers populaires. Cette crainte fait que les travailleurs sociaux sont d'ailleurs fréquentés avec précaution : les parents en situation de précarité craignent souvent de demander de l'aide sur le plan éducatif et que ça se retourne contre eux. Pour tenter de comprendre ce phénomène de rejet, j'ai essayé de me renseigner et j'ai découvert avec surprise que, sur le plan sociologique en tout cas, elle n'avait quasiment jamais fait l'objet d'investigation approfondie de la part des chercheurs en sciences sociales. C'est ce qui m'a poussé à reprendre des études pour tenter de mieux connaître ces « mauvais

parents ». Sur le plan légal, en France, on ne peut séparer les enfants de leurs parents parce qu'ils sont dans une situation de pauvreté. Le lien entre placement et pauvreté n'est donc pas un lien de causalité : on ne place pas les enfants parce que leurs parents vivent dans la misère. Pour autant, les statistiques sont têtues : une grande majorité des enfants placés, autour de 80 %, est bien issue de familles pauvres. Il existe donc ce qu'en langage savant on appelle une « *corrélation statistique significative* » qui ne peut être le fruit du seul hasard. Alors, quelle est la nature de ce lien entre pauvreté et difficultés éducatives ? C'est à cela que je consacre mes recherches.

**D'après vous, qu'est-ce qui bloque dans la relation entre les parents en difficulté et les travailleurs sociaux ?**

**R.S. :** Pour survivre, les plus démunis doivent avoir affaire aux travailleurs sociaux et pour justifier le droit d'être aidé, ils doivent sans cesse se justifier. Ce n'est pas si simple d'exposer dans le détail ce qu'on fait, ce qui se passe dans la famille, etc. On a une indication à ce sujet : quand on voit la proportion de personnes qui ne réclament pas les allocations auxquelles elles ont droit, ce qu'on appelle le phénomène du « *non-recours* », on comprend mieux que demander de l'aide est une véritable humiliation pour beaucoup. Quand en

**« QUAND EN PLUS ON EST JUGÉ INAPTE À ÉLEVER SES GAMINS, C'EST UNE HONTE SUPPLÉMENTAIRE »**

plus on est jugé inapte à élever ses gamins, c'est une honte supplémentaire. Parallèlement, pour les professionnels de la protection de l'enfance, considérer ces parents comme des partenaires alors qu'ils sont jugés responsables de la situation de danger de leurs enfants, ça ne va pas de soi. Le problème est la disproportion des forces en présence : d'un côté les travailleurs sociaux formés, diplômés, organisés, mandatés par l'État, et, de l'autre, des populations démunies, atomisées, qualifiées d'assistés et qui en viennent, logiquement, à douter de leurs capacités, certains n'hésitant pas à se qualifier eux-mêmes de « bons à

rien ». Ayant besoin les uns des autres, les travailleurs sociaux et les pauvres se fréquentent souvent dans la durée. On pourrait imaginer qu'ils se connaissent bien. Dans la réalité, des deux côtés, se perpétuent des procès réciproques. Les travailleurs sociaux critiquent, par exemple, l'inconscience de ces familles qui ne savent pas gérer un budget... Pour les plus pauvres, les travailleurs sociaux sont des nantis, qui les fliquent et ont le pouvoir de leur côté.

**D'où vient cette hantise du « mauvais parent » dans notre société ?**

**R.S. :** Ça remonte peut être aux origines. La protection de l'enfance s'est construite au Moyen âge pour protéger les enfants abandonnés qui erraient dans la rue. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les médecins hygiénistes dénoncèrent l'immoralité de ces prolétaires qui faisaient des gamins à « tire l'arigot », les maltrahaient en les faisant travailler dès le plus jeune âge. Après la seconde guerre mondiale, s'est développée une politique dite « *substitutive* » qui reposait sur une idée simple : pour pallier aux défaillances des parents, on plaçait leurs enfants dans des institutions ou dans des « bonnes » familles. Cette politique eut un tel succès que dans les années 60 on compta jusqu'à 800 000 enfants placés. On s'est ensuite rendu compte que les effets de cette politique n'étaient pas aussi miraculeux qu'escomptés : beaucoup d'enfants séparés de leurs familles développaient des symptômes inquiétants, ce que Myriam David dénomma « *le mal du placement* ». C'est donc le constat des effets négatifs des séparations massives et radicales basées sur la mise sur la touche des « mauvais parents » qui remet en question cette approche. Aujourd'hui, on considère qu'il vaut mieux pour l'enfant préserver un minimum de liens avec ses parents, même quand la séparation s'avère nécessaire. Plutôt que d'intervenir à la place des parents, il est désormais préconisé de les suppléer, c'est-à-dire de ne les remplacer que dans les aspects où ils sont défaillants. Les lois les plus récentes enjoignent les professionnels de ne pas oublier que les parents conservent des droits et qu'ils doivent être associés aux décisions concernant leurs enfants. On peut considérer cela comme une opportunité : si la protection de l'enfance a pour objectif de protéger la dignité des enfants, leur « *intérêt supérieur* », elle ne peut réellement atteindre son objectif qu'en respectant celle de leurs parents. C'est sur ce terrain d'une citoyenneté partagée que peut, peut-être, se nouer des relations plus fructueuses dans l'intérêt de tous : enfants, parents et même professionnels! ■

Propos recueillis par Céline Figuière



Un air  
DE FAMILLES

Au Foyer Janine VAN DAELE, la table est dressée très tôt dans la matinée. Entre dix et vingt couverts, tout dépend des jours et de l'inscription des résidentes pour le déjeuner. C'est un moment particulier dans la vie du centre, un moment où le collectif prend tout son sens. Les enfants sont là, avec leurs mamans, les résidentes qui n'ont pas d'enfants, Viviane, la maîtresse de maison, et les travailleurs sociaux. Pendant que Viviane, aidée d'une ou plusieurs mères, s'affaire en cuisine, les enfants jouent dans le jardin. L'ambiance est chaleureuse, malgré tout. Derrière les visages attendris des mères qui surveillent, attentives, les plus petits qui courent dans l'herbe, se cache pourtant ●●●

... un passé récent fait de galères, de ruptures, de conflits... Entre le centre d'hébergement d'urgence, le foyer et les appartements, plus d'une centaine de résidentes sont accueillies et accompagnées par l'association Itinéraires. Souvent, les familles (uniquement des mères) arrivent dans le centre d'urgence puis, après quelques mois, viennent occuper une ou plusieurs chambres au Foyer. Les horaires y sont moins stricts ici puisque les adultes ont l'autorisation de ne rentrer qu'à 23h30 et de passer le week-end ailleurs, de temps en temps. Peu de femmes le font, mais cette possibilité semble les rassurer à elle-seule. Les horaires de présence, qui sont souvent un objet de discussion dans les structures d'hébergement, sont négociés avec l'équipe pour laquelle la relation à l'autre est un support essentiel d'accompagnement. Si les plus grands- une mère est hébergée avec sa fille de 19 ans- comprennent où ils sont et peuvent en discuter avec les travailleurs sociaux, les plus petits auront peut-être une autre façon d'exprimer leurs inquiétudes. En tout cas, à table, tous les regards se tournent vers un petit garçon, que l'on dit particulièrement agité en ce moment. Est-ce que tout va bien? C'est bien la question que se pose chaque jour cette équipe de professionnels. Ils observent la relation des mères et de leurs enfants, mais gardent toujours la même règle de conduite en tête: ne pas intervenir. Sauf en cas de danger. Mais qu'il est difficile de se retenir! Après vingt ans de métier, Véronique Grandroques, éducatrice jeunes enfants, est rôdée dans la pratique de cette subtilité. Mais elle nous raconte que la veille elle a demandé à l'un

des enfants d'attendre pour se servir d'un plat. Rien de bien gênant en soi, mais cette petite intrusion dans la relation peut suffire à faire basculer le lien de confiance qu'elle a pu mettre des mois à établir avec l'une des mamans présentes.

On dit souvent que parent est un travail à plein temps. Peut-être qu'il s'apprend, aussi. Comment? Par qui? Véronique se définit comme un facilitateur. Elle reste dans le salon, la salle à manger, prend un repas par jour avec les familles. Elle observe, relève parfois quelques pratiques potentiellement nocives et attend le moment le plus opportun pour en parler avec la mère. «*En tête à tête je vois qu'elles peuvent être en attente d'un conseil*», convient-elle, «*elles ne sont pas toujours conscientes des responsabilités qu'elles ont envers leurs enfants et ce qui incombe au rôle de parent*». Finalement, des «*Véronique*», beaucoup de jeunes mères en voudraient dans leur salon pour répondre à leurs questions, leur donner des conseils, les accompagner dans les sorties... Mais, ici, celles qui en auraient pourtant le plus besoin tant leur situation sociale est pesante, mettent du temps à oser lui demander quelque chose. «*On a peur de perdre tous nos droits et qu'on nous enlève nos enfants*» dit clairement l'une des résidentes, qui envisage encore la présence de Véronique comme un contrôle plus qu'un soutien. Aujourd'hui à temps partiel, Véronique espère que son poste ne sera pas supprimé quand elle partira à la retraite car la parentalité est un axe essentiel dans l'accompagnement et pour l'insertion. Elle a vu son rôle évoluer au fil des ans, en fonction de la politique



## « ON A DES SITUATIONS TRÈS DIVERSES ET L'ACCOMPAGNEMENT QUE L'ON MET EN PLACE PEUT METTRE AU JOUR DES DIFFICULTÉS ÉDUCATIVES. »

... familiale, des différents profils de familles accueillies, des évolutions des pratiques éducatives. «*Il y a 30 ans on était dans la substitution, on faisait à la place de la mère pour la laisser se reposer, aujourd'hui nous reconnaissons plus et nous nous appuyons plus sur les compétences parentales, nous sommes dans l'échange et l'étayage. Le psychologue nous dit souvent que la personne doit être sujet de son histoire et non objet de prise en charge et qu'il est indispensable de faire avec pour construire, ce regard respectueux est essentiel*».

### PROTÉGER QUI?

Protéger la mère après des violences conjugales? Accompagner l'enfant perturbé par ses violences pour l'aider à grandir? Le lien entre la mère et l'enfant? Les histoires sont variées, même si le fil conducteur qui les relie est souvent la précarité. On imagine dès lors les réunions d'équipe animées. Accompagner, observer, rassurer, protéger, les rôles sont à la fois variés et complémentaires. Mais entre le professionnel et l'approche subjective d'une situation, la nuance peut avoir des conséquences importantes. «*On a des situations très diverses et l'accompagnement que l'on met en place peut mettre au jour des difficultés éducatives. Les mères savent*

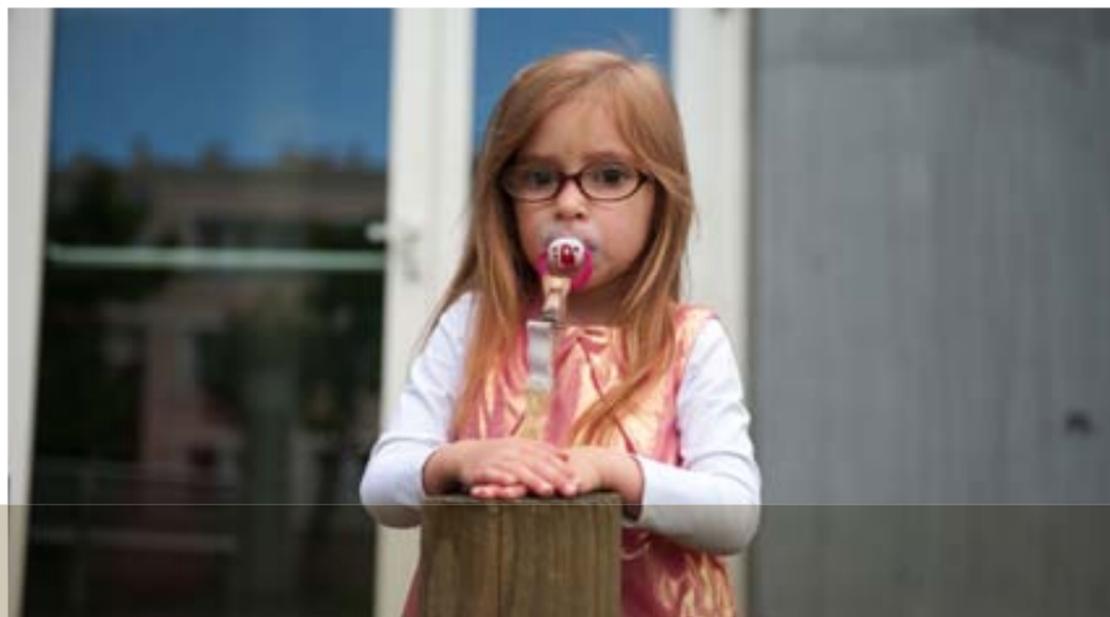
*que l'on peut faire des signalements mais le fait de se connaître, au quotidien, facilite les discussions*», explique Valérie Le foll, directrice du foyer (Chef de service du CHRS). Les fantasmes dépassent largement la réalité et les mesures de placement sont très rares, voire elles sont levées grâce à l'arrivée des mères dans le centre. Le juge des enfants peut compter sur l'accompagnement des équipes pour rétablir un lien familial ou améliorer les conditions de vie via l'intégration dans un logement décent. De solides amitiés se forment, aussi, pendant ce temps d'accueil, et, quand elles ont un logement, certaines femmes reviennent au Foyer pour le déjeuner pour se sentir moins seules chez elles sans adulte à qui parler. D'autres se voient encore des années après tant les liens sont forts quand on comprend exactement ce que l'autre est en train de vivre. ■

Céline Figuière



## L'ENFANT AU CENTRE DE « MOTS POUR MAUX »

À Rouen, le Pôle d'accueil violences intrafamiliales (PAVIF) est né en 2012 de la volonté de trois associations (l'ONM, le CAPS et le CIDFF) de mutualiser leurs compétences et leurs moyens pour accompagner des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants. Cet accueil de jour propose un accompagnement social global grâce à l'accueil, l'écoute et l'orientation des femmes par des professionnels. Depuis 2013, le PAVIF dispose d'un service dédié à l'enfant.



© Julien Jaulin

En 2014, ce lieu a permis à 383 familles d'être reçues par une équipe composée de juristes, d'éducateurs et d'éducatrices, d'éducatrices jeunes enfants et d'une conseillère en économie sociale et familiale. La pluridisciplinarité des professionnels réunis en un lieu unique et travaillant avec un réseau bien structuré permet tout d'abord à ces femmes d'éviter le « parcours du combattant » entre différents interlocuteurs mais également l'inclusion directe de la cellule familiale entière dans l'accompagnement.

Ainsi, depuis 2013, le PAVIF comprend le service « Mots pour maux » dédié à l'écoute et à l'accompagnement des enfants exposés aux violences conjugales. Les deux éducatrices jeunes enfants de ce service ont travaillé 30 ans au Centre d'accueil de courte durée (CAUCD) où elles ont acquis la conviction qu'il fallait suivre directement les enfants exposés aux violences conjugales. Pour elles, « les enfants ne sont pris en compte dans le cadre de la violence conjugale que depuis peu d'années puisqu'on considérait auparavant qu'il fallait que la femme devienne pour que l'enfant soit ». Elles insistent sur la terminologie « enfants exposés aux violences conjugales » puisque, pour elles, l'enfant n'est pas seulement « témoin » des violences entre ses parents, « il est acteur dans une situation qu'il subit et il est exposé car il n'est pas protégé ».

Au PAVIF, lors du premier entretien réalisé par un binôme de professionnels, les éducatrices de « Mots pour maux » proposent de recevoir et d'écouter les enfants qui présentent souvent des troubles

évoqués par leurs mères (troubles du comportement à la maison, à l'école, anxiété). L'autorisation de la mère est nécessaire pour qu'un accompagnement des enfants à « Mots pour maux » soit engagé, en toute confidentialité. Les enfants exposés aux violences éprouvent de la peur et de l'anxiété qu'ils n'ont pas souvent l'occasion d'exprimer et la dangerosité de la situation pour la mère et les enfants est systématiquement évaluée. Si le degré de l'accompagnement dépend des souhaits de la mère et de l'enfant, les travailleurs sociaux rappellent toujours aux personnes que la violence est punie par la loi. Chaque accompagnement est unique et les éducatrices peuvent recevoir les enfants seuls ou en fratrie afin d'écouter leurs questionnements, d'établir avec eux des stratégies pour faire face aux violences subies par leur mère qui les placent très souvent dans un conflit de loyauté par rapport à leur père.

Pour les professionnel-le-s du PAVIF, il est primordial d'être présents pour les femmes et leurs enfants (un travail de proximité avec les enfants trop rarement pris en compte dans d'autres associations) mais il est également nécessaire de repenser la prise en charge des auteurs de violences afin de prévenir la récurrence et d'engager un travail sur la relation père-enfant. La pratique leur montre que seule la prise en compte efficace de tous les protagonistes permettra une politique efficace de lutte contre les violences conjugales. ■

Clémence Guette

# Rester parent, même en prison

Difficile d'exercer son autorité parentale lorsque l'on est incarcéré. Les personnes détenues sont confrontées à de nombreuses difficultés pour maintenir leurs relations avec leurs enfants. Considérant que le maintien de ce lien est essentiel, des associations apportent leur soutien à ces familles.

Un mineur ne peut pas franchir le seuil d'une prison seul. Pour rencontrer un parent incarcéré, il doit se faire accompagner par une personne majeure. Quand l'entourage d'un enfant n'est pas disposé, autorisé ou capable de se rendre en détention avec lui, ses relations avec sa mère ou son père peuvent être profondément altérées par la durée de la détention. Pour maintenir ce lien, des associations se sont créées, s'inscrivant dans les dispositions de la Convention relative aux Droits de l'Enfant : « Tout enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles et des contacts directs avec le parent dont il vit séparé » (article 9). « Ce n'est pas l'incarcération en tant que telle qui vient empêcher d'être parent », explique Marine Boudier, directrice de l'association « Enjeux d'enfants » à Rennes, « Les parents ne perdent pas automatiquement leurs droits ». Les salariés et les bénévoles de l'association rennaise accompagnent depuis 1992 des enfants dans les parloirs ou dans les unités de vie familiale (UVF), qui sont des studios aménagés dans l'enceinte de la prison, dans lesquels les familles peuvent se voir pendant 6, 24, 48 ou 72 heures. « Enjeux d'enfants » apporte des réponses adaptées à chaque situation en pensant aux besoins de l'enfant. « Nous ne souhaitons pas le maintien du lien à tout prix », précise Marine Boudier, « Nous travaillons au regard de l'intérêt de l'enfant ». L'association ne se place pas comme avocat ou défenseur du parent mais « aide, par tous les moyens appropriés, la relation entre l'enfant et le parent en situation d'incarcération ».

### « ILS N'ONT PAS PERDU LEUR AUTORITÉ PARENTALE »

« Enjeux d'enfants » tente de répondre aux nombreuses interrogations des familles. « Les parents détenus se posent énormément de questions », souligne Marine Boudier. « La plupart des parents éprouvent par exemple de nombreuses difficultés à se légitimer en tant que parent durant leur incarcération ». Difficile en effet de donner des conseils à son enfant sur la manière de se comporter à l'école, de porter l'autorité, lorsqu'on a soi-même dérogé aux règles de la société. Pour les accompagner dans cette réflexion, l'association propose notamment des actions collectives.

Dans le cadre d'ateliers ou de conférences, des éducateurs, des intervenants extérieurs et des bénévoles apportent conseils et informations aux parents. Des informations d'ordre juridique leur sont communiquées pour les aider à comprendre par exemple la distinction entre un juge des affaires familiales ou un juge pour enfants. Des ateliers sur les droits et les devoirs éducatifs sont organisés pendant lesquels le développement et les besoins de l'enfant sont abordés. « De nombreux parents pensent qu'ils ne peuvent pas demander le bulletin scolaire auprès de l'école, qu'ils n'ont pas le droit de solliciter l'information. Nous leur rappelons qu'ils n'ont pas perdu leur autorité parentale et nous les aidons à cadrer ce qu'ils peuvent faire valoir », explique la directrice. Si besoin, les membres de l'association orientent les personnes vers des interlocuteurs locaux appropriés.

En 2014, « Enjeux d'enfants », qui exerce au sein d'une dizaine d'établissements, a rencontré ou accompagné 75 enfants et 150 parents. Deux types de public émergent : ceux qui font appel à l'association pour un accompagnement dans les parloirs ou dans les UVF, qui demandent des conseils et qui sont des personnes bien souvent dans des situations conflictuelles, ou des pères et des mères qui peuvent être inquiets pour leurs enfants à l'extérieur. La directrice précise : « la très grande majorité des parents incarcérés n'a pas besoin de faire appel à l'association. Quand on fait appel à nous, c'est que les liens sont distendus, que la relation est rompue ». L'association aide à recréer un lien souvent malmené par la situation même de l'incarcération. ■

Laetitia Chadenat

« TOUT ENFANT A LE DROIT D'ENTREtenir DES RELATIONS PERSONNELLES ET DES CONTACTS DIRECTS AVEC LE PARENT DONT IL VIT SÉPARÉ »

ARTICLE 9 DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

# L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DANS LE RÉSEAU FNARS

**À n de mieux connaître la façon dont les associations accueillent et accompagnent les familles, et quels modes de garde sont proposés, la Fédération a réalisé une grande enquête au sein de son réseau en 2014, dans le cadre d'une convention avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Les résultats lui ont permis de dégager 4 orientations prioritaires a n d'améliorer l'exercice de l'autorité parentale dans les structures.**

Parmi les personnes en situation de précarité, de plus en plus de familles font appel aux associations du réseau FNARS. Concernant l'hébergement d'urgence, le baromètre 115 de la FNARS, réalisé sur 37 départements, constate en décembre 2014 que 44% des appels de personnes qui sollicitent le 115

concernent des personnes en familles. Ce sont donc les familles qui sollicitent le 115 en majorité. Ce chiffre est en augmentation de 18% par rapport à 2013. Mais qu'elles soient en famille ou non, les personnes en situation de précarité qui sont accompagnées par le réseau FNARS peuvent être parents. La prise en compte de leur situation de parents, alors qu'ils éprouvent des difficultés sociales réelles, est essentielle dans le cadre de l'accompagnement proposé par les associations du



© Julien Jaulin

réseau FNARS. Il s'agit également de lutter contre des représentations de «mauvais parents» véhiculées par leur situation de précarité sociale en dissociant la situation de précarité sociale de la fonction de parent. Cependant, le parc d'hébergement n'a pas été conçu à l'origine pour accueillir ces familles mais plutôt des personnes isolées. Un vaste plan d'humanisation a été mis en place en 2009 mais les chiffres du baromètre 115 montrent que l'adaptation des structures à l'accueil des familles n'est pas toujours au rendez-vous. Adapter le logement pour permettre l'exercice de l'autorité parentale est pourtant nécessaire pour ces familles dont les parents craignent parfois d'être séparés de leurs enfants à cause de leur situation de précarité ou de mal-logement. Outre le fait de proposer un hébergement pour les familles, les associations du réseau accompagnent celles-ci dans la restauration ou le maintien des liens familiaux.

## DES ACTEURS CENTRAUX DANS L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Les résultats sont probants: 98% des associations qui ont répondu à l'enquête déclarent accueillir majoritairement des familles avec leurs enfants et 74% d'entre elles ont intégré l'accompagnement à la parentalité dans leur projet d'établissement. Ces chiffres démontrent bien que les associations du réseau FNARS sont des lieux où s'exerce l'autorité parentale. Elles sont des acteurs incontournables et légitimes pour parler d'accompagnement à la parentalité. Sur les questions

d'enfance, le partenariat est essentiel sur les territoires. Un ensemble d'interlocuteurs travaille au quotidien pour l'accueil des enfants et de leur famille. L'enquête menée par la FNARS a essayé d'identifier comment les associations du réseau FNARS s'intégraient dans ce tissu partenarial. Là aussi, les liens entre les associations et les acteurs spécialisés sur les questions d'enfance et

de famille sont très présents: elles s'articulent à près de 80% avec les structures institutionnelles du territoire (crèches, CAF, PMI, Accueil périscolaire, centre médico-psycho-pédagogique, Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap). La mise en lien des familles avec les institutions de droit commun qui interviennent sur le champ de l'enfance et qui ont pour rôle majeur d'apporter un soutien aux parents dans leur rôle d'éducateur fait donc bien partie des missions des associations du réseau FNARS.

## APRÈS L'ENQUÊTE, LES PRÉCONISATIONS

Les préconisations de la FNARS sur l'accueil, l'accompagnement à la parentalité et les modes de garde des enfants ont 4 orientations principales:

- Penser et engager les pratiques du travail social avec les familles dans un maillage territorial afin de favoriser l'articulation entre les acteurs intervenant sur les questions d'enfance et les associations de lutte contre l'exclusion. Les associations pourraient ainsi mieux faire connaître et reconnaître leurs actions auprès des REAAP.
- De part un accueil important de familles et leur forte mobilisation sur l'accompagnement à la parentalité proposé au sein des établissements, les associations du réseau FNARS doivent participer au diagnostic et à la mise en œuvre de schémas départementaux de soutien aux familles, mis en place d'ici la fin de l'année. La participation des associations du réseau FNARS permettrait de garantir que les problématiques des familles en situation de précarité soient véritablement prises en compte dans ces instruments de programmation.
- Penser l'accompagnement à la parentalité comme un levier pour l'insertion est essentiel dans l'accompagnement global qui est proposé par les associations du réseau FNARS. L'amélioration ou la restauration du lien parent/enfant aide à valoriser les compétences parentales. La prise en compte de la parentalité doit être pensée comme un moyen mobilisateur et puissant de réinsertion.
- Promouvoir un hébergement digne et adapté à l'accueil des familles, avec un accompagnement social global, indispensable pour maintenir le lien parent/enfant.

Ces préconisations font l'objet d'un suivi par le groupe d'appui national «enfance-famille» de la FNARS. ■

Marion Lignac



## SOUTENIR LA PARENTALITÉ POUR UN GISEMENT D'EMPLOIS

**Le soutien à la parentalité des familles en précarité est une mesure de justice sociale. C'est aussi un véritable levier pour créer de l'emploi. Les associations de la FNARS peuvent y trouver une place forte, au carrefour de l'emploi et de l'utilité sociale.**

Plusieurs travaux universitaires, notamment ceux de Bruno Palier, l'affirment: investir dans des modes de garde collectifs, accessibles aux familles en précarité et proposant un accompagnement socio-éducatif, permet à la société de créer de nombreux emplois, dès aujourd'hui. **Premièrement**, cela favorise l'accès des parents à l'emploi. En effet, les familles en précarité sont souvent éloignées des modes de garde, par le manque de places, les horaires inadaptés, le manque de réactivité pour des personnes changeant souvent de situation ou des critères d'attribution des places trop exigeants. Cet éloignement paralyse leur accès à l'emploi. L'action des adhérents FNARS en témoigne d'ailleurs puisque l'accès aux modes de garde est la deuxième priorité des structures (72% des répondants à l'enquête FNARS sur l'accueil, l'accompagnement à la parentalité et modes de garde, en font un axe d'accompagnement des parents). **Deuxièmement**, cela crée des

emplois pour les personnes assurant la garde et l'accompagnement des enfants et de leurs parents. Et des emplois de qualité. Depuis le milieu des années 2000, les services à la personne ont largement été encouragés dans cette optique. Mais cet encouragement s'est effectué par le biais d'exonérations de cotisations fiscales et sociales générant des coûts de création d'emploi très élevés et des emplois de faible qualité, particulièrement dans le cas des particuliers employeurs. En transférant une partie des exonérations fiscales pour les ménages payant des services à la personne sur des financements de structures collectives, davantage d'emplois pourraient être créés et ces emplois pourraient disposer du statut, des protections et de l'encadrement offerts par une structure employeur. **Troisièmement**, cet investissement social serait une réelle amélioration des chances d'insertion professionnelle future des enfants. D'après l'Observatoire des inégalités, 58%

des élèves des sections pour jeunes en difficulté au collège sont en effet issus de catégories sociales défavorisées contre 2% d'enfants de cadres supérieurs et les personnes peu qualifiées avaient en 2012 trois fois plus de risques d'être au chômage que les personnes diplômées d'études supérieures. Autrement dit, un enfant issu de famille précaire a de fortes chances de se retrouver plus tard au chômage. L'importance des premières années étant reconnu essentiel au développement cognitif de l'enfant, il est donc possible de favoriser la réussite future des enfants en soutenant les familles en précarité, par un mode de garde de qualité donnant accès à des activités d'éveil et des conditions de vie que les parents précaires ne peuvent pas forcément payer. Des associations adhérentes FNARS ont déjà développé des services de garde collectifs et disposent d'une expertise à la fois d'accompagnement socio-éducatif et, particulièrement dans l'insertion par l'activité éco-

nomique, de création d'activités. Elles pourraient s'inscrire plus profondément dans cette dynamique, apportant emplois et utilité sociale sur les territoires, notamment en les ouvrant sur le quartier, favorisant ainsi la mixité sociale. Le plan chômage de longue durée annoncé par le ministre du Travail pourrait être une opportunité: il prévoit la création de crèches à vocation professionnelle pour favoriser le retour à l'emploi des parents sans emploi qui font rarement partie du public prioritaire pour l'accès aux modes de garde collectifs. ■

Alexis Goursolas

Voir Palier, B. (rapporteur), «La stratégie d'investissement social», étude du CESE, février 2014 et Carbonnier, C., Palier B, Zemmour M «Exonérations ou investissement social? Une évaluation du coût d'opportunité de la stratégie française pour l'emploi», LIEPP Working paper, n°34, Sciences Po

# VUE D'AILLEURS

## LA « CLINIQUE DE CONCERTATION »

Zoom à deux voix sur la « *Clinique de Concertation* » avec Jean-Marie Lemaire, (neuropsychiatre basé à Liège, spécialiste en réadaptation fonctionnelle, thérapeute familial et clinicien de concertation, également médecin et directeur du CMPP Ouest de Nîmes) et Marie-Claire Michaud (Présidente et fondatrice d'École et Famille, responsable du Pôle Recherche et Développement, thérapeute familiale).

### INTERVIEW DE JEAN-MARIE LEMAIRE & MARIE-CLAIRE MICHAUD



#### Qu'est-ce que la « *Clinique de Concertation* » ?

La « *Clinique de Concertation* » est née en 1996 en Belgique à l'initiative de l'Institut liégeois de thérapie familiale. Elle part du principe qu'une famille en détresse, lorsqu'elle est accompagnée, met au travail plus de dix services, institutions ou associations. Elle génère ainsi une force commune sur laquelle on peut s'appuyer pour mobiliser des professionnels avec des métiers, des compétences et des références théoriques propres. Il s'agit d'un outil participatif qui réunit les professionnels pour un travail non pas autour de la famille, mais bien avec elle, pour une meilleure compréhension des uns et des autres. L'idée est de travailler sur la diversité des métiers qui accompagnent la famille. Plus les gens sont spécialisés, moins ils sont en mesure de se concerter.

Le réseau est perçu comme un potentiel de ressources, un complément qui doit contribuer à une meilleure confiance entre professionnels pour optimiser leur action.

#### Comment fonctionne la « *Clinique de Concertation* » ?

Les familles sont actrices à part entière. L'invitation aux professionnels est signée par ses membres. Les cliniques regroupent de 10 à 40 personnes et rassemblent des intervenants des champs de l'éducation, de la santé, des référents d'institutions, des juristes, des travailleurs sociaux, etc. La clinique se déroule selon une méthodologie précise, mais l'outil central est le « *socio-génogramme* ». Réalisé par la famille et les professionnels, cet instrument montre visuellement la place de chaque partici-

pant et ses interactions avec les autres. Au fur et à mesure, il devient un outil de lecture qui présente des nœuds dont émergent les points sensibles, positifs et négatifs: les zones de conflits, les zones de consensus sans intérêt et surtout les zones de tensions fertiles, où il y a discussion et sur lesquelles on pourra travailler.

#### Quelle en est la plus-value pour les participants ?

La portée thérapeutique est réelle. Les familles retrouvent confiance dans le service public, plus largement les institutions. Elles deviennent actrices de leur parcours. Les professionnels comprennent mieux la situation globale de la famille, et face à des logiques de contrôle de plus en plus prégnantes, cela contribue à lever la suspicion vis-à-vis des personnes. Les cliniques redynamisent le tissu d'accompagnement. Les relations entre professionnels se renforcent, la confiance se gagne de part et d'autre, la communication est plus fluide. Les éventuelles tensions se réduisent et c'est très utile pour les professionnels qui sont aussi en souffrance.

#### Comment se développent les « *Cliniques de Concertations* » en France et en Europe ?

Les « *Cliniques de Concertation* » se pratiquent désormais en Europe et aussi au-delà. Dès 1999, grâce au travail de l'association « *École et Familles* » dans le Val d'Oise, elles se sont rapidement développées en France. Présentes aujourd'hui dans tout l'hexagone, l'Association Française pour la « *Clinique de Concertation* » a été créée. Des « *Cliniques*

de *Concertation* » existent désormais en Italie, en Algérie, en Suisse et même au Mexique.

#### Ce modèle est-il applicable aux familles accueillies en centres d'hébergement ?

« *École et Familles* » est précurseur dans le développement des « *Cliniques de Concertation* ». Depuis plus de 15 ans, l'association les applique dans le champ de l'éducation, en direction de familles en situation de détresses multiples.

L'association intervient auprès de résidents de deux CHRS qui ont des difficultés avec leurs enfants à l'école. Il s'agit du programme « *Des détresses aux ressources* ». Trop intrusif pour certaines familles, nous avons dû adapter le modèle: aller sur le lieu même du centre d'hébergement et travailler en groupes multifamiliaux. Les groupes sont très actifs et le pari, aujourd'hui, est de faire venir des membres de l'école dans le CHRS. Ces familles, confrontées à des événements difficiles dans leurs vies, craignent parfois les institutions, d'autant plus s'il est question des enfants.

Les travailleurs sociaux considèrent que le groupe multifamilial permet d'élargir les regards sur les familles, de les découvrir différemment. Et puis, il s'agit d'un rendez-vous attendu par les éducatrices du CHRS. C'est un travail qui casse un peu la routine de l'accompagnement. C'est convivial. 

Propos recueillis par Samuel Le Floch

#### + Plus d'infos sur :

[www.concertation.net](http://www.concertation.net)  
[www.ecoleetfamille.fr](http://www.ecoleetfamille.fr)

## INTERPRÈTE SOCIAL



Stéphanie Gallias et Odvagmed Oger sont toutes les deux interprètes sociales, l'une en langue russe et l'autre en langue mongole. Stéphanie travaille principalement dans la Sarthe. Odvagmed, elle, est amenée à se déplacer en Vendée, en Bretagne et en Pays de la Loire.



« L'ÉCHANGE EST PRIMORDIAL. JE VEUX FAIRE ENTENDRE LEURS VOIX ET FAIRE EN SORTE QUE LA BARRIÈRE DE LA LANGUE N'EN SOIT PLUS UNE. »

STEPHANIE GALLIAS

#### Comment êtes-vous devenue interprète sociale ?

Stéphanie Gallias: J'ai obtenu une maîtrise de russe puis j'ai commencé à travailler dans le privé, dans une banque de commerce avec la Russie. Je suis venue ensuite en Sarthe. Je suis allée à la rencontre de russophones, ce qui m'a amenée à entrer en contact avec l'association « *Tarmac* » qui les accueillait. La structure m'a proposé des travaux de traduction puis j'ai glissé vers l'interpréta-

riat au sein des services d'urgence et du CADA. Je suis salariée de « *Tarmac* » aujourd'hui.

Odvagmed Oger: Je suis arrivée en France à l'âge de 21 ans, en 1997. Je venais de Mongolie et je souhaitais étudier le français. Je me suis installée à Lille où j'ai passé un BTS tourisme puis j'ai commencé à travailler dans une agence de voyage. J'ai ensuite travaillé pour la gendarmerie pour qui j'ai effectué des traductions puis j'ai été contactée par une association nantaise qui travaillait avec la mairie pour réaliser des travaux d'interprétariat auprès de réfugiés mongols. Depuis, je coopère régulièrement avec eux. J'ai le statut d'auto-entrepreneur.

#### Vous n'avez donc pas de formation en interprétariat ?

S.G.: Non, je n'ai pas de diplôme dans ce secteur.

O.O.: J'ai tout appris sur le tas. Je suis autodidacte dans ce domaine. On ne m'a jamais demandé de diplôme pour travailler.

#### De quelle manière travaillez-vous ?

S.G.: Je travaille dans le service d'urgence et le CADA d'une association. C'est elle qui me cale les rendez-vous, selon les besoins. Dans le cadre du service d'urgence, je suis présente avec les intervenants sociaux pour la constitution du dossier OFPRA. Pour ce travail, le temps de travail est limité et la mission est bien définie. Lorsque j'interviens pour le CADA, le suivi est plus diversifié. On peut se déplacer à domicile chez les personnes ou les accompagner lors de rendez-vous médicaux. Par exemple, je fais de l'interprétariat pour une personne qui souhaite inscrire ses enfants à l'école ou encore pour quelqu'un qui veut discuter avec une assistance sociale, parler de ses émotions plus en détail. Dans le cadre des rendez-vous médicaux, j'accompagne seulement pour la prise de contact, le premier rendez-vous, afin d'expliquer les soins. Le rythme des journées est assez varié et c'est ce qui

« CE N'EST PAS TOUJOURS FACILE DE SE METTRE À LA PLACE DE LA PERSONNE, SURTOUT LORSQU'ELLE PARLE PEU. »

ODVAGMED OGER

me plaît. Je passe d'une personne à l'autre et d'une situation à une autre. Je peux être amenée à expliquer un problème de robinet puis une heure plus tard à rendre compte d'une difficulté émotionnelle.

O.O.: Lorsque des demandeurs d'asile arrivent dans le CADA, l'association me contacte. Je les accompagne dans leurs démarches auprès de l'OFPRA notamment, dans les suivis médicaux, scolaires et administratifs. Les systèmes sont très différents entre la France et la Mongolie et ma connaissance 

# INTERPRÈTE SOCIAL

●●● des deux administrations peut simplifier et surtout accélérer les démarches. Je traduis les documents, j'explique aux familles la procédure dans leur langue et je les accompagne lors de divers rendez-vous, notamment chez le psychologue, chez eux ou dans l'association. C'est toujours l'association qui fait appel à moi et je ne garde pas de contact avec les personnes. Je suis très sollicitée car il y a peu d'interprètes mongols en France. En Loire-Atlantique par exemple, je suis la seule. On m'appelle beaucoup et je suis amenée à me déplacer régulièrement en Bretagne, en Vendée, à La Rochelle. Je travaille aussi par téléphone car je ne peux pas être continuellement sur les routes. Je préfère évidemment voir les personnes.

J'apprends beaucoup dans le cadre de mon travail. Les rencontres ne sont jamais les mêmes. Les personnes me parlent de leurs problèmes, de situations parfois très délicates et je dois avouer que cela génère beaucoup d'émotions chez moi. Je verse parfois quelques larmes....

## Quel est votre rôle ?

**S.G. :** Mon objectif est de faire en sorte que la personne soit complètement comprise, de créer un dialogue. Je ne veux pas être son porte-parole et parler à sa place. Je pense qu'il vaut mieux poser

des questions. Par exemple, pendant la période du Ramadan, qui concernent les caucasiens, certains acceptent de manger avec vous lorsqu'ils prennent leurs repas, d'autres ne l'auraient jamais fait. Il faut laisser les personnes décider pour elles-mêmes et ne pas rester sur des a priori. Mon rôle est d'aller vers elles. L'échange est primordial. Je veux faire entendre leurs voix et faire en sorte que la barrière de la langue n'en soit plus une.

**O.O. :** Je traduis toujours en utilisant le pronom « je ». J'essaie d'entrer dans la peau de la personne et de faire ressortir ses émotions, ses sentiments. Je me mets à sa place.

## Quelles sont les difficultés que vous pouvez rencontrer ?

**S.G. :** Je n'ai pas eu de formation dans le social et lorsque je suis arrivée dans l'association, j'ai ressenti un manque. Qu'est-ce qu'on attend de moi ? Comment gère-t-on ses émotions en face d'une personne qui parle de son désarroi ? Il faut aussi comprendre les termes spécifiques à ce secteur. Le fait de rentrer sans diplôme m'a gêné au départ. Une formation m'aurait beaucoup aidée, notamment au début. Heureusement, les travailleurs sociaux de l'association ont pris le temps de me former. Ce n'est pas le cas dans toutes les structures. J'ai eu de la chance. Je pense que la cohésion d'équipe entre le travailleur social

et l'interprète est primordiale dans cette profession.

**O.O. :** Ce n'est pas toujours facile de se mettre à la place de la personne, surtout lorsqu'elle parle peu. Dans cette situation, j'ai plus de difficultés à porter les paroles. Il m'est arrivé aussi de ne pas comprendre certains mots de vocabulaire. Les mongols qui viennent en France sont des nomades qui ont grandi à la campagne. J'ai toujours vécu en ville dans mon pays natal et certaines expressions m'étaient complètement inconnues au début. Mais en demandant des précisions, l'entretien se déroule toujours très bien.

## Est-ce que vous avez le sentiment que la profession d'interprète social est reconnue ?

**S.G. :** Certains établissements sociaux travaillent beaucoup avec des interprètes, d'autres moins. Je dois dire que nous avons plus de reconnaissance. L'Agence Régionale de Santé devrait débloquent des fonds et les structures reconnaissent de plus en plus le besoin d'interprètes au niveau du soin. Je trouve bien que l'on reconnaisse l'utilité de passer par la langue natale de la personne.

**O.O. :** Je pense qu'elle est reconnue par les personnes à qui je sers d'interprète et par les travailleurs sociaux qui me remercient beau-

coup de mon travail. Pour moi, c'est suffisant. Les personnes sont très contentes en général. Ma présence les rassure.

## Est-ce que vous vous imaginez toujours interprète social dans quelques années ?

**S.G. :** Aujourd'hui, je me rends compte que c'est vraiment le terme « social » dans « interprète social » qui me passionne. Je souhaite glisser vers la profession de travailleur social sans être forcément interprète. Je voudrais continuer à être dans l'écoute mais dans une autre forme d'accompagnement. Pour cela, j'envisage de reprendre mes études et de me former.

**O.O. :** Je suis motivée par cette profession. Ce n'est jamais la même chose et j'aime aider les personnes en difficulté. Je pense que vais continuer. Même si parfois c'est un peu difficile, je me sens utile. ■

Propos recueillis par Laetitia Chadenat



# PRIME D'ACTIVITÉ : UN PROGRÈS, PAS UNE RÉVOLUTION

Le projet de loi sur le dialogue social et l'emploi, en cours d'examen parlementaire cet été, prévoit la création d'une nouvelle prestation : la prime d'activité. Destinée à inciter à l'exercice ou à la reprise d'un emploi et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, elle succèdera au 1<sup>er</sup> janvier 2016 au RSA activité et à la prime pour l'emploi. Elle sera perçue dès le premier euro gagné, jusqu'à 1,2 SMIC. La FNARS a agi pour en faire une politique forte de soutien aux travailleurs pauvres.

L'emploi n'est plus un rempart efficace contre la pauvreté. En France, 7,5% des travailleurs sont pauvres : ils perçoivent un revenu inférieur à 987 euros par mois. Plus parlant encore : 25% des personnes sans domicile fixe travaillent. Cette situation s'expliquant largement par la faible quantité de travail des personnes concernées, l'État a choisi avec la loi sécurisation de l'emploi (2013) de fixer une durée de travail minimale de 24 heures, avec quelques dérogations possibles. Mais, plus traditionnellement, son soutien aux travailleurs pauvres consiste à leur verser un complément de ressources. Depuis 2008, ce complément prenait deux formes : la prime pour l'emploi et le RSA activité.

## DU RSA ACTIVITÉ ET DE LA PRIME POUR L'EMPLOI À LA PRIME D'ACTIVITÉ

Crédit d'impôt, perçu donc automatiquement, la prime pour l'emploi concerne plus de 6 millions de foyers fiscaux, pour un montant mensuel moyen de 36 euros. Son barème étant gelé, chaque année le budget dévolu à la prime pour l'emploi diminue de 300 millions d'euros correspondant à la sortie du dispositif de bénéficiaires. Aide sociale, le RSA activité bénéficie lui à 700 000 travailleurs à partir de 25 ans, ou de 18 ans sous conditions (représentant environ 8 000 jeunes), pour un montant moyen de 176 euros chaque mois. Seuls 32% des bénéficiaires potentiels le demandent. Deux dispositifs qui se sont soldés par un échec, avec d'un côté, une prestation faiblement redistributive et aux montants réduits, et, de l'autre côté, une aide fermée aux jeunes et très peu sollicitée. La conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ayant identifié ces dysfonctionnements, le gouvernement a confié à Christophe Sirugue la mission de proposer une réforme de ces aides. Associée aux travaux, la FNARS, à l'instar d'autres associations telles Emmaüs France, Coorace ou le Mouvement national des chômeurs et précaires, a soutenu sa proposition finale : la fusion des deux dispositifs en une prime d'activité.

Après de multiples revirements et de longs silences, le gouvernement a annoncé en

novembre 2014 la mise en œuvre de cette fusion. La FNARS et ses partenaires ont salué cette annonce, tant ils étaient opposés aux options alternatives étudiées en 2014 par le gouvernement. La baisse des cotisations salariales car l'avantage aurait été plus faible pour les plus modestes, son gain étant proportionnel au salaire perçu ; la baisse de l'impôt sur le revenu, car beaucoup d'allocataires du RSA activité ne payent pas d'impôt, et n'en auraient donc pas bénéficié. Les réseaux ont toutefois rapidement exprimé les conditions de réussite de cette fusion, et se sont mobilisés, en compagnie d'organisations de jeunesse, lors de l'élaboration du projet de loi comme du débat à l'Assemblée nationale.

## POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS PRÉCAIRES

Considérant que le retour à l'emploi dépend bien davantage de l'état du marché du travail que du versement d'une prime à des allocataires de minima sociaux, la FNARS et ses partenaires ont défendu l'idée que la prime d'activité devait être le support d'une politique de soutien aux travailleurs pauvres, s'inscrivant dans une optique de prévention de l'exclusion. Cette conception les a amenés à vouloir changer l'objet même de la prime mais aussi à l'ouvrir à tout travailleur précaire, étudiants et apprentis compris, et à proposer de créer un droit à l'accompagnement pour ses allocataires, l'aide financière n'étant pas toujours suffisante pour satisfaire les besoins essentiels des personnes en précarité et favoriser leur maintien ou leur progression dans l'emploi. Pour donner vie à cette conception, les associations ont également interpellé le gouvernement sur la nécessité de revoir le budget de la réforme à la hausse, pour que l'entrée de nouveaux bénéficiaires ne dégrade pas le montant de la prestation versée à chacun, et de mener une réelle campagne d'information des allocataires.

Le gouvernement et les députés ont partiellement repris ces propositions, ouvrant notamment la prime aux étudiants et apprentis percevant au moins 0,78 SMIC et créant pour les

« SANS POUVOIR RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS (PEU D'ÉTUDIANTS TRAVAILLANT SERONT ÉLIGIBLES), LA PRIME D'ACTIVITÉ POURRAIT REPRÉSENTER UNE RÉELLE AMÉLIORATION, À CONDITION QU'ELLE SOIT VRAIMENT ACCESSIBLE AUX ALLOCATAIRES POTENTIELS. »

allocataires, lorsqu'ils recherchent un emploi, un droit à l'accompagnement. Ces dispositions s'ajoutent à des caractéristiques positives de la prime d'activité, son ouverture aux jeunes non étudiants ou apprentis, la limitation des indus par le gel de la prestation sur trois mois ou encore des mesures facilitant son recours (effet rétroactif de toute demande formulée avant le 1er avril 2016, demande automatique de toute personne au RSA au 31 décembre 2015).

Sans pouvoir répondre à tous les besoins (peu d'étudiants travaillant seront éligibles), la prime d'activité pourrait représenter une réelle amélioration, à condition qu'elle soit vraiment accessible aux allocataires potentiels. À condition donc que l'État et la Caisse nationale des allocations familiales mettent en place des démarches de simplification des procédures et d'information des allocataires ambitieuses. Les associations et les allocataires peuvent jouer un rôle majeur, en apportant leur expertise sur l'efficacité de ces démarches, mais aussi en construisant, avec les employeurs, les conditions de cet accompagnement avant que la personne, fragilisée par la précarité, ne risque de perdre son emploi. ■

Alexis Goursolas



# LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

**Quelle soit physique ou psychologique, le fait d'un proche, d'un autre résident, d'un professionnel ou du fonctionnement même de l'institution, la maltraitance des personnes vulnérables dans les établissements sociaux et médico-sociaux reste un sujet tabou. Difficilement concevable pour des structures chargées de les protéger et de les accompagner, elle est pourtant une réalité.**

Entre 2003 et 2005, 935 signalements concernant des personnes accueillies dans des établissements médico-sociaux ont ainsi été enregistrés. Ils ne représentent qu'une part des victimes, celles qui ont réussi à rompre le silence. Phénomène reconnu par les pouvoirs publics tardivement, d'abord à l'égard des enfants, puis pour les personnes âgées et les personnes handicapées, la maltraitance fait l'objet depuis les années 2000 d'un plan national qui concerne l'ensemble du secteur social et médico-social. Il a pour objectifs de lutter contre la maltraitance par la mise en place de procédures de signalement et de contrôle et également de développer, de manière préventive, des pratiques professionnelles de bientraitance.

## 1 DÉTECTER ET SIGNALER LES ACTES DE MALTRAITANCE

L'efficacité de la lutte contre la maltraitance repose sur la coordination des actions sur les territoires par les agences régionales de santé (ARS) pour le secteur médico-social, et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRSJCS) pour le secteur social, ainsi que sur l'implication de tous les établissements dans la révélation et la détection des situations.

La première action passe par l'information du public. À cet effet, deux dispositifs nationaux d'accueil et d'écoute téléphoniques spécifiques et destinés au grand public ont été mis en place : le 3977, numéro vert créée en 2008 pour les situations de maltraitance concernant les personnes âgées et les personnes handicapées adultes, et le 119 pour les enfants et les jeunes majeurs. Ils doivent permettre à toute personne, qu'elle soit la victime, un proche ou un professionnel d'obtenir une première information, et le cas échéant, d'être

accompagnée dans une démarche de signalement. Une procédure spécifique de signalement a, par ailleurs, été créée par voie de circulaire<sup>1</sup> afin de faciliter le traitement des situations de maltraitance et de favoriser la connaissance du phénomène. Elle implique la signature d'un protocole entre chaque établissement et les services déconcentrés de l'État. Le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement prévoit de consacrer cette obligation de signalement dans la loi. Les situations qui doivent être remontées ne se limitent pas à l'obligation de signaler les privations, mauvais traitements ou atteintes sexuelles infligées à une personne vulnérable prévue à l'article 434-3 du code pénal, mais concernent tout événement grave menaçant ou compromettant la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes accueillies. L'administration doit également être avertie des dysfonctionnements pouvant avoir un impact sur l'accueil des personnes et leur sécurité (vacance des postes d'encadrement, conflits sociaux, défaillances techniques) ainsi que des situations susceptibles d'être médiatisées.

Les directeurs des établissements doivent immédiatement signaler les cas de maltraitance aux services de l'État et, le cas échéant, auprès du Procureur de la République ; prendre les mesures utiles à l'encontre de l'auteur des faits pour garantir la sécurité de la victime ; accompagner cette dernière ; informer sa famille et si cela est nécessaire, mettre en place des actions destinées aux autres personnes accueillies. Les services de l'État assurent l'évaluation, le traitement et le suivi des signalements réalisés par les établissements et également des réclamations formulées directement par les usagers ou leurs proches.

## 2 RENFORCER LES CONTRÔLES ET LES INSPECTIONS DANS LES STRUCTURES

Jugé longtemps inefficace, le contrôle des établissements par l'autorité qui a délivré l'autorisation ou par le préfet du département<sup>2</sup>, fait l'objet d'un renforcement depuis la loi du 2 janvier 2002 et les dernières circulaires. Le Programme national pluriannuel de repérage des risques de maltraitance prévoit, pour la période 2013-2017, l'inspection de 12% des établissements médico-sociaux ainsi que de 50% des établissements

sociaux<sup>3</sup>. Ces contrôles, qui pourront être inopinés, visent à s'assurer des conditions d'accueil des personnes et de remédier aux éventuelles défaillances constatées.

## 3 DÉVELOPPER UNE CULTURE DE BIENTRAITANCE

Le gouvernement met également l'accent sur les actions préventives et le développement d'une culture de bientraitance, qui implique, pour chaque personne accueillie, une prise en charge respectueuse de ses besoins, prenant en compte ses choix et sa singularité, et, pour le professionnel, un savoir être adapté, soucieux de l'autre et réactif. La loi du 2 janvier 2002 oblige ainsi les établissements à s'inscrire dans une démarche continue de qualité en réalisant régulièrement des évaluations internes et externes. La création, en 2007, de l'Agence nationale d'évaluation sociale et médico-sociale (ANESM), qualifiée d'agence « de la bientraitance », procède de cette même logique : accompagner les structures et les intervenants dans l'évaluation de leurs actions et dans la mise en œuvre de pratiques professionnelles de bientraitance, notamment en élaborant des recommandations visant à améliorer la qualité des prestations.

La prévention des mauvais traitements et le bien-être des personnes accueillies impliquent aussi un soutien aux professionnels et l'intégration de programmes de sensibilisation à la lutte contre la maltraitance dans les plans de formation. L'amélioration des conditions de vie et l'humanisation de structures qui aujourd'hui encore accueillent des personnes dans des locaux vétustes ou inadaptés, ainsi que la prise en compte de la parole des personnes accueillies et le renforcement de leur participation directe à la vie et au fonctionnement des établissements, sont également des priorités. ■

Katya Benmansour

<sup>1</sup> Circulaire N° DGCS/SD2A/2014/58 du 20 février 2014 pour le secteur médico-social et circulaire N° DGCS/SD2A/2011/282 du 12 juillet 2011 pour le secteur social  
<sup>2</sup> Articles L313-13 al.6, L331-1 et L331-5 du code de l'action sociale et des familles  
<sup>3</sup> Voir : annexe 5, circulaire N° DGCS/SD2A/2014/58 du 20 février 2014.

# DERRIÈRE LA RÉFORME DE LA DOMICILIATION, UN COLLECTIF

**Avoir une adresse est aujourd'hui indispensable pour accéder à ses droits civiques, civils et sociaux. Pour les personnes sans domicile stable, la domiciliation, proposée par les Centres communaux d'action sociale et certaines associations, est essentielle. Elle constitue un premier pas vers l'inclusion sociale : elle permet de faire ou refaire une carte d'identité, demander le RSA, bénéficier de soins, elle facilite les démarches de scolarisation, d'ouverture de compte bancaire, d'inscription à Pôle emploi...**

L'accès à la domiciliation, érigé en droit, se révèle pourtant aujourd'hui fortement mis à mal sur les territoires avec des besoins croissants, des dispositifs saturés, et une réglementation complexe vectrice de pratiques restrictives.

Animé par la volonté de renforcer l'effectivité du droit à la domiciliation, un collectif composé de différents organismes s'est constitué pour porter l'ensemble des propositions de réforme. Le collectif réunit les associations œuvrant dans la domiciliation : le Secours Catholique, Médecins du Monde, le COMEDE, Dom'asile, la Fédération Entraide Protestante, Rom Europe, la FNASAT et la FNARS. Il travaille également avec l'Union nationale des CCAS pour porter des propositions communes aux associations et CCAS et dépasser les difficultés et crispations quotidiennes qui existent localement entre ces deux familles d'acteurs autour d'objectifs communs : l'accès aux droits des personnes sans domicile stable, la lutte contre le non-recours et le refus des droits.

Le collectif se mobilise depuis 2013 pour porter des propositions d'amélioration et de simplification de la domiciliation. L'appel des organismes pour une réforme de la domiciliation, lancé lors de la conférence nationale contre la pauvreté, a été entendu. Il a débouché sur un engagement gouvernemental dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, de simplifier et de renforcer l'accès à la domiciliation, réforme qui fut déclinée par la loi ALUR. Alors qu'il existait trois procédures de domiciliation (l'une pour les demandeurs d'asile, l'autre pour l'aide médicale d'État et l'autre de droit commun au contenu imprécis), la réforme a permis d'unifier la domiciliation de droit commun et celle de l'aide médicale d'État, d'élargir les motifs de domiciliation à l'ensemble des droits civils et a prévu la réalisation d'un schéma départemental de la domiciliation. L'élaboration des schémas de la domiciliation sont en cours sur les territoires, et doivent mettre face à face besoins de domiciliation et ressources pour les satisfaire, mais aussi échanger sur les difficultés rencontrées par les

acteurs et esquisser des perspectives d'amélioration. La réforme est en cours, et en attente des textes d'application pour permettre de produire pleinement ses effets. Ces avancées devront être évaluées pour mesurer leur déclinaison effective sur les territoires, et leur impact sur les personnes : permettent-elles réellement de renforcer l'accès la domiciliation, préalable essentiel à l'ouverture des droits et aux parcours d'insertion ?

Les associations craignent que l'impact soit partiel et déplorent l'incomplétude de la réforme. L'unification de la domiciliation a été partielle et a maintenu un régime spécifique pour l'admission au séjour au titre de l'asile. Deuxième écueil : l'absence d'universalité de la domiciliation, qui continue d'exclure les personnes dépourvues de titre de séjour (pour les droits autres que l'aide juridictionnelle, l'asile et l'AME) et laisse perdurer un dispositif discriminatoire. Il empêche des personnes sans domicile fixe de faire valoir des droits pourtant reconnus par le législateur indépendamment de toute condition de régularité de séjour.

L'accès à la domiciliation et aux droits relève d'une responsabilité collective. Il suppose l'engagement de l'État, d'abord, pour piloter la réforme et la coordination des acteurs mais également pour financer les organismes domiciliataires (CCAS et associations) à la hauteur des besoins, et avec des moyens d'action nécessaires à la qualité de la prise en charge (outils de gestion, formation,...). L'engagement des acteurs domiciliataires ensuite : des CCAS, pour assumer pleinement leurs responsabilités face à leur obligation légale, des associations également pour participer au maillage territorial de l'offre avec les collectivités. L'engagement des partenaires enfin pour reconnaître la domiciliation, favoriser un recours adapté du dispositif et faciliter le recours aux droits. ■

Laura Charrier

**+ Plus d'infos sur le site Internet de la FNARS : F#10, le magazine de la FNARS consacré à l'accès aux droits**  
Le guide domiciliation FNARS/UNCCAS

« L'APPEL DES ORGANISMES POUR UNE RÉFORME DE LA DOMICILIATION, LANCÉ LORS DE LA CONFÉRENCE NATIONALE CONTRE LA PAUVRETÉ, A ÉTÉ ENTENDU. »



# SIAE :

## LES MÉDIATRICES POUR L'EMPLOI

LA FNARS LANCE AU SECOND SEMESTRE 2015 UNE EXPÉRIMENTATION NATIONALE DITE «*MÉDIATION POUR L'EMPLOI*» À DESTINATION DE DIX STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE). L'OBJECTIF EST DE POSITIONNER ET DE FAIRE RECONNAÎTRE CES SIAE COMME «*MÉDIATEUR*» SUR LEUR TERRITOIRE.

### OFFREURS ET DEMANDEURS, TOUS ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

La situation du marché du travail français est connue, mais n'en est pas moins paradoxale : d'un côté, un taux de chômage qui ne cesse de croître, notamment pour les personnes au chômage depuis plus d'un an (+138,9% depuis juin 2008, soit 2 333 400 inscrits en avril 2015). De l'autre, le constat d'entreprises, notamment TPE et PME, qui ne parviennent pas à recruter. Aujourd'hui, d'après une étude de la DARES, 30% des embauches en CDI et 20% des embauches en CDD sont déclarées difficiles par les employeurs. Et cela ne concerne pas seulement les secteurs traditionnellement en tension (hôtellerie/restauration, boucherie...) mais bien l'ensemble des domaines d'activités. Ainsi, nombre de ces entreprises pourraient être qualifiées, à l'instar des salariés de l'IAE, comme «*éloignées du marché du travail*». Elles expriment en effet leur besoin en accompagnement dans le repérage de compétences, dans la phase de recrutement

et dans l'accueil et l'intégration des nouveaux salariés. Cette situation met également en lumière les limites que rencontrent au quotidien les intermédiaires, nombreux, chargés de mettre en relation demandeurs d'emploi et employeurs.

### LES SIAE AU MILIEU DU GUÉ

Les structures de l'IAE ont vu le jour dans les années 80 sur la base d'un principe simple : le meilleur moyen d'accompagner vers l'emploi est de proposer une mise en activité, avec un encadrement technique et un accompagnement socioprofessionnel. Ce solide support d'accompagnement a permis, depuis 30 ans, l'émergence d'innovations tant sur les supports d'activité, que sur les pratiques d'accompagnement et les partenariats mis en place. Mais aujourd'hui, les SIAE font état de difficultés récurrentes à accompagner et à stabiliser les salariés en emploi de droit commun après leur passage dans la structure. Ce diagnostic est régulièrement posé à la FNARS par les professionnels du secteur : le marché du tra-

vail est en mutation ; l'accompagnement dans l'emploi n'est pas financé ; les salariés en parcours sont de plus en plus précaires ; et les professionnels manquent de temps et d'expertise pour créer un lien durable avec les entreprises du territoire. Elles peuvent alors avoir le sentiment de ne pas aller au bout de l'accompagnement faute de moyens, et sont en demande d'outillage et de formation.

### EXPÉRIMENTER LA MÉDIATION POUR L'EMPLOI EN SIAE

La médiation pour l'emploi peut se définir comme une méthode d'accompagnement à l'emploi qui part des compétences réelles des demandeurs d'emplois (individus) et des besoins réels des offreurs d'emplois (entreprises, secteur public). C'est au «*médiateur*» d'accompagner les offreurs et demandeurs pour favoriser des embauches durables et faire émerger des offres d'emploi. Habituellement, les intermédiaires facilitent la rencontre d'une offre et d'une demande de travail déjà constituées, on considère qu'ils interviennent en

aval. A contrario, la médiation active intervient en amont, sur la constitution même de l'offre et de la demande de travail. Cette approche de l'accompagnement vers et dans l'emploi a débouché ces dernières années sur plusieurs projets principalement portés par des acteurs associatifs dont des adhérents FNARS (notamment C2DI 93 et Fondation Actes avec la méthode IOD mise en place par l'association Transfer), qui se sont ensuite élargis à des opérateurs publics, dont les missions locales dans le cadre de la garantie jeunes. À part les riches expériences «*SAS vers l'industrie*» en Eure-et-Loire, «*Objectif Immersion Entreprise*» dans le Jura et «*Passerelles vers l'emploi*» en Haute-Saône, la FNARS constate néanmoins que le secteur de l'IAE en est resté largement à l'écart.

### LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION

La FNARS a donc décidé de lancer le mouvement avec une expérimentation nationale destinée à accompagner dix structures de l'IAE à élaborer une stratégie pour devenir

«*médiateur*» sur leur territoire. La sélection des SIAE se fait en deux temps : d'abord, trois régions seront retenues par un appel à projets lancé par le siège national de la FNARS auprès des associations régionales ; puis un second appel à projets sera lancé au sein de ces trois régions et à destination directement des SIAE pour en retenir dix au total (trois à quatre par territoire). Ces SIAE expérimentatrices pourront ainsi bénéficier pendant 18 mois d'une enveloppe dédiée, d'un formateur spécialisé recruté par la FNARS, et de la supervision de la FNARS (région et siège) pour définir, mettre en œuvre et évaluer leur stratégie de médiation pour l'emploi.

Cette expérimentation bénéficie du soutien du Fonds social européen, de la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle, de la direction générale de la cohésion sociale, et de la Fondation de France. 

Aurélien Ducloux

« AUJOURD'HUI, D'APRÈS UNE ÉTUDE DE LA DARES, 30% DES EMBAUCHES EN CDI ET 20% DES EMBAUCHES EN CDD SONT DÉCLARÉES DIFFICILES PAR LES EMPLOYEURS. »

- Vous souhaitez prendre part à l'expérimentation ? Mettez-vous en lien avec votre association régionale FNARS pour candidater et être l'un des trois territoires retenus !
- Pour toute autre question, vous pouvez contacter Aurélien Ducloux, chargé de mission Emploi / IAE au siège de la FNARS : aurelien.ducloux@fnars.org





« SI TOUS LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ÉTAIENT DANS LA RUE ÇA FERAIT UN VRAI SCANDALE, MAIS NON, TOUT LE MONDE OBÉIT AUX POLITIQUES SOCIALES. »

**ELINA DUMONT**

Entretien avec **Elina Dumont**, comédienne, le soir de sa dernière représentation au Théâtre des Funambules à Paris dans la pièce qu'elle a écrite «*Des quais à la scène*». Seule sur scène, elle parle de sa vie, plusieurs décennies de galère, avec humour, en invitant dans son récit ceux qui l'ont accompagnée, pour le meilleur et pour le pire. Un medley à la fois poétique et cinglant des politiques sociales depuis les années 70.

**// La pièce nous fait grandir avec vous, de la pouponnière d'Anthony, à Paris, en passant par la Normandie où vous avez vécu quelques années dans une famille d'accueil, chez celle que vous appelez encore aujourd'hui «maman». Puis, Paris, la rue...**

**E.D. :** Oui, j'ai été placée, car ma mère ne pouvait pas me garder à cause de problèmes psychiatriques. Je suis restée plusieurs années chez des vieux «*paysans*» en Normandie, qui accueillaient des enfants pour se faire de l'argent. On me demandait de garder des liens avec ma mère biologique, mais ça a plutôt compliqué les choses. Elle était dangereuse, et on ne peut pas porter le malheur de ses parents. À 18 ans, fin de l'ASE, je me suis retrouvée à la rue ! Je pensais d'ailleurs que ce système avait évolué depuis, mais récemment, j'ai rencontré des jeunes qui avaient vécu exactement la même chose. J'avais déjà un peu vécu dans la rue quelques années plus tôt quand j'avais fait une fugue, je connaissais les combines pour trouver à se loger de temps en temps. Un soir chez un mec, l'autre à l'hôpital après avoir mélangé de l'alcool et des médicaments...

Ensuite, j'ai été mise sous tutelle par un juge jusqu'à mes 21 ans, ce rappel à la loi m'a fait du bien. Il m'a dit qu'il voulait m'aider mais si seulement j'allais voir un psychiatre deux fois par semaine. De 20 à 30 ans, j'étais

dans des squats, chez des hommes. J'ai aussi été embauchée comme standardiste dans un grand quotidien national, pendant quelques mois, mais j'ai été virée parce que je suis partie en laissant mon poste en plein après-midi pour aller voir un pote à l'hôpital. Il venait de se faire poignarder. Dans la rue l'amitié c'est sacré. Mais je ne connaissais pas bien les codes du travail...

**Dans la pièce, vous parlez beaucoup des travailleurs sociaux incompetents ou pas vraiment à leur place, les «réinséreurs» comme vous les nommez. Certains vous ont-ils marquée, en bien ?**

**E.D. :** Plusieurs travailleurs sociaux m'ont marquée. Le juge, à 21 ans, m'a envoyée vers une assistante sociale qui m'a permis d'avorter alors que j'avais dépassé le délai légal. J'étais à la rue, je savais que mon enfant irait à la DAASS... elle a invoqué de graves raisons médicales, fausses, et j'ai pu avorter. Le système social ne répond pas à l'urgence, alors quand on est à la rue, il faut trouver des combines nous-mêmes pour nous en sortir, mais ces mêmes combines nous mettent encore plus dans la merde ! Certains acceptent juste la vérité, d'autres voudraient avoir en face d'eux des gens qui ne se sont jamais drogués, jamais prostitués, des personnes parfaites, celle-ci m'a prise telle que j'étais. Certains travailleurs sociaux m'ont

beaucoup aidée, en mentant dans les rapports pour que j'aie une place en foyer. Par exemple ils disaient que j'avais trouvé du boulot alors que c'était faux. J'ai bien connu soeur Emmanuelle aussi à son retour du Caire, et je m'entendais très bien avec elle.

Je comprends les travailleurs sociaux mais des fois ils doivent refuser d'obéir à la politique sociale, ils n'en peuvent plus que l'on ferme les structures l'été mais ils ne vont pas manifester dans la rue, ils invoquent des problèmes de subvention pour ne pas bouger. Si tous les travailleurs sociaux étaient dans la rue ça ferait un vrai scandale, mais non, tout le monde obéit aux politiques sociales. Maintenant je me dis que c'est possible que je fasse de la politique, je veux que les gens se réveillent.

**Comment en êtes-vous arrivée à écrire et à jouer une pièce de théâtre ?**

**E.D. :** Après avoir été virée du journal, on m'a parlé de quelqu'un qui cherchait une babysitter, et c'était Marie Desplechin. Elle m'a aidée à préparer le concours de travailleur social, que j'ai eu. J'ai été embauchée dans un foyer pour femmes, puis j'ai été virée au bout de huit mois parce que j'avais fait revenir une femme en douce sinon elle retournait dormir à la rue. Les agents de sécurité m'ont dénoncée. Je ne sais pas comment les travailleurs sociaux peuvent appliquer à la lettre les politiques sociales ! Je

me suis à nouveau retrouvée à la rue, puis dans des foyers. Puis on m'a mise en contact avec un metteur en scène qui voulait monter un projet d'opéra avec des SDF, c'était Les Bas-fonds de Maxime Gorki. J'ai repris confiance dans mon corps avec le maquillage, les costumes, la majorité des sdf qui jouaient dans la pièce sont retournés chez le dentiste à ce moment-là parce que quand il manque des dents ça crée des problèmes de diction. Et puis Marie a investi dans l'immobilier après le succès de son livre et m'a loué une chambre de bonne pendant 10 ans. J'ai refait mes dents, et j'ai suivi un stage de clown et de théâtre. Je voulais monter ma pièce mais que ce soit pro. J'ai mis 10 ans à écrire mon spectacle !

En janvier 2012 j'ai eu mon portrait dans Libé, ensuite Flammarion m'a proposé d'écrire un livre. J'ai loué un théâtre pour me produire, je me suis endettée, mais cette fois, au Funambule, c'est le théâtre qui m'a produite. Les liens avec ma vie d'avant sont difficiles. Des fois mes amis de la rue veulent dormir chez moi, mais je suis obligée de dire non, c'est trop compliqué.

Pour s'en sortir il faut en avoir envie, moi j'ai 25 ans de psychiatrie derrière moi. ■

Propos recueillis par Céline Figuière

+ Pour connaître les prochaines dates du spectacle d'Elina Dumont : [elinadumont.com](http://elinadumont.com)